
Vol. 60

Lévis — Janvier-Février-Mars 1954

No 1

No 685

LE BULLETIN

1198 - 2

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.



DIRECTEUR

ANTOINE ROY

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$3.00 par année.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille,

QUÉBEC.

S O M M A I R E

Janvier - Février - Mars
1954

	<i>Pages</i>
ANTOINE ROY.— Les Soixante Ans du Bulletin des Recherches Historiques	3
R. P. LEON POULIOT, s.j.— Le Serment d'Allégeance de Mgr Bourget en 1840	5
MARCEL TRUDEL.— Il y a Coquart et Cocquart.....	9
JEAN-JACQUES LEFEBVRE.— Les morts de Saint-Eustache en décembre 1837	11
HONORABLE E. FABRE-SURVEYER.— A Propos du Peintre Alfred Boisseau	13
PRESIDENTS du Cercle Universitaire de Montréal. 1918-1953.....	16
GERARD MARTIN.— La Chronique du Bibliothécaire.....	17
TITULAIRES Canadiens-Français des Médailles de la Société Royale du Canada	22
R. P. LEON POULIOT, s.j.— Les Jésuites Ont-ils Voulu Annexer le Séminaire de Saint-Hyacinthe?.....	23
PRESIDENTS Généraux Canadiens-Français de la Société Royale du Canada	26
CLAUDE DE BONNAULT.— La série C ⁷ des Archives de la Marine et les familles canadiennes	27
CLAUDE DE BONNAULT.— Pierre-Nicolas-Gaspard Boucault.....	28
CLAUDE CORRIVAUULT.— Les Disparus. Le T. R. Père P.-M. Gaudrault, o.p. (1889-1953). Pierre Dupaigne, p.s.s. (1872-1953).....	29
DOCUMENTS.— "Pour le trafic de Canada, 1604"; "Affaires du Fort de St-François-Xavier"; "Aux Trois-Rivières en 1647"; "Arrière-fief de Mesnu"; "Délégués iroquois en Angleterre"; "Lettre de M. de Bellefontaine"; Sarrazin et ses envois de plantes.....	31
QUESTIONS	41
REPONSES	45

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 60

Lévis — Janvier-Février-Mars 1954

No 1

Les soixante ans du Bulletin des Recherches Historiques

Le BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES
entre, avec 1954, dans sa soixantième année.

Son premier numéro porte la date de janvier 1895. Depuis cette époque jusqu'à présent, il n'a cessé de paraître et nous vous apportons aujourd'hui le 685ème numéro.

Cette continuité invariable, durant un aussi long espace de temps, et alors que tant de choses se sont transformées ou ont disparues dans le monde des revues, prouve combien son fondateur a eu, du premier coup, le sens d'un organisme qui manquait à l'érudition canadienne.

Ce qui a fait le succès du BULLETIN, c'est qu'il répond, sous une forme brève et alerte, au besoin de s'instruire, d'en savoir plus long sur la vie du passé et d'en connaître les plus menus détails. Aussi bien, il nous est agréable de rendre hommage à l'incessant effort de nos collaborateurs, pour répandre plus de lumières dans les ténèbres qui subsistent encore autour de tant d'événements de notre passé et pour arriver plus sûrement à en faire jaillir la vérité.

On sait quels immenses services le BULLETIN a rendus à l'histoire canadienne depuis soixante ans. Parmi les

chercheurs et les historiens de nos jours, je n'en connais guère qui n'ont recouru à lui et qui n'aient eu à se louer de l'avoir consulté ou d'avoir, par son entremise, sollicité les renseignements dont ils avaient besoin.

Soixante années! Peu de périodiques, surtout chez nous, arrivent à ce bel âge et ce qu'il y a de remarquable dans cette exception, c'est que le BULLETIN ne marque ni fatigue ni décrépitude. Demain, comme hier, il suivra son train paisible et régulier.

A nos amis comme à nous, le souvenir du succès passé et présent du BULLETIN demeurera le plus beau gage de certitude de sa continuité dans un long avenir.

ANTOINE ROY

Le serment d'allégeance de Mgr Bourget en 1840

Par le R. P. LEON POULIOT, s. j.

Collège Sainte-Marie
Montréal

Un des buts que Herman Witsius Ryland (1) poursuivait avec le plus de ténacité, ce fut la suprématie du roi d'Angleterre sur l'Eglise catholique du Canada. Comme son maître, Craig, il supportait mal que Mgr Plessis s'adressât directement au clergé et aux fidèles par le moyen de circulaires ou de mandements, sans avoir obtenu, au préalable, la permission du Gouverneur. En sa qualité de greffier du Conseil Exécutif, il alla, un jour, jusqu'à refuser un reçu que Mgr Plessis avait signé *Evêque catholique de Québec*. Il en référa, écrit Pagnuelo, à M. Brenton, secrétaire de sir George Prevost, qui lui répondit que puisque Lord Bathurst donnait ce titre à Mgr Plessis, il ne voyait pas pourquoi M. Ryland refuserait de le lui donner, et il s'exécuta (2)".

Vingt-sept ans plus tard, George-Herman (3), qui avait succédé à son père, comme greffier du Conseil Exécutif, manifestait le même zèle pour la suprématie du roi, comme l'atteste le fait suivant.

Par la mort de Mgr Lartigue, survenue le 19 avril 1840, Mgr Bourget devenait évêque de Montréal. Et comme tel, il devait, suivant l'usage du temps, prêter, devant le Conseil Exécutif, le serment d'allégeance à la Reine.

Ce serment, note Pagnuelo, n'avait rien d'attentatoire à l'indépendance des fonctions épiscopales, et les anciens évêques s'y prêtaient, non seulement dans le but de se faire reconnaître comme évêques catholiques, titre qu'on contestait alors, mais encore pour inspirer au gouvernement plus de confiance en leur loyauté (4).

En voici la formule :

The Oath of Allegiance appointed by 14th, Geo. III, chap. 83, to be taken by Roman Catholic Bishops:

I do sincerely promise and swear that I will be faithful and bear true allegiance to Her Majesty Queen Victoria and her will defend

¹ Sur Herman Witsius Ryland (1760-1838), cf. la courte étude de Francis Audet dans *Mém. Soc. Roy. du Canada*, 1929, Section I, 47-56.

² *Etudes historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, 118.

³ Audet, loc. cit. 56.

⁴ *Op. cit.* 261, note.

to the utmost of my power against all traitorous conspiracies and attempts whatsoever which shall be made against her person, crown or dignity; and I will do my utmost endeavour to disclose and make known to Her Majesty, Heirs and Successors, all treasons and traitorous conspiracies and attempts which I shall know to be against her or any of them; and all this I do swear without any equivocation, mental evasion or secret reservation, and renouncing all pardons, all dispensations from any power of person whomsoever to the contrary.

So help me God (5).

Le jour même de la prestation du serment, 27 avril 1840, Ryland transmettait à Mgr Bourget la minute de l'entrée du serment dans les archives de l'Exécutif. Le document se lisait comme suit :

The Revd Ignace Bourget being in attendance was admitted and the doors being open to the public, he took and subscribed the oath of allegiance as Bishop of the Roman Catholic Church at Montréal until such time as Her Majesty's pleasure with regard to the appointment shall be known (6).

Le document était accompagné d'une lettre qui ne laissait aucun doute sur la pensée de Ryland :

I have the honour to inclose you an Extract from the Minutes of the Exécutive Council of this day relative to your appointment as Bishop of the Roman Catholic Church at Montréal until such time as Her Majesty's pleasure thereon shall be known (7).

On pense bien que Mgr Bourget ne goûta ni le document ni la lettre de Ryland.

Le 2 mai, il écrit à Mgr Turgeon, coadjuteur de Québec :

Je ne sais pourquoi M. Ryland m'a envoyé une copie de l'acte de la Minute insinué aux archives du Conseil. Comme j'y vois un levain de Suprématie, je vous envoie une copie de cette Minute et de la lettre de ce Monsieur, qui semble venu à l'appui de ses vieilles prétentions. La formule du serment que j'ai souscrite et dont on m'a aussi envoyé copie, à ma demande, est en anglais la

⁵ Archevêché de Montréal, Pièces et Actes, T. 3, f. 133.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

même que j'ai signée en français à Québec, quand je fus reconnu pour le coadjuteur. Je vous prie de me donner votre avis sur ces deux pièces et de me dire si et comment on devrait réclamer contre un pareil acte (8).

Mgr Turgeon étant d'avis que les choses ne devraient pas en rester là, c'est au Gouverneur Poulett Thomson que Mgr Bourget s'adresse, le 7 mai. Il proteste contre les prétentions de Ryland. Je tiens ma nomination épiscopale de Rome, écrit-il; l'approbation du Gouvernement n'est requise que pour les fins civiles. Et il y a, à cette façon d'agir, des précédents: c'est l'attitude de Lord Glenelg, Ministre des Colonies, quand Mgr Lartigue fut nommé évêque de Montréal, en 1836; c'est l'attitude de Lord Gosford, Gouverneur-Général, quand, comme évêque-coadjuteur, je prêtai le serment en 1937. Il continue:

Son Excellence peut maintenant comprendre quel a été mon étonnement lorsqu'on m'a signifié mon prétendu appointment comme *Evêque de l'Eglise Catholique Romaine à Montréal, jusqu'au temps que le bon plaisir de sa Majesté sur iceluy sera connu* (9). Je prie donc Votre Excellence de donner des ordres pour que la dite Minute soit réformée en conformité aux bons principes et aux opinions libérales du Ministre d'Etat (10).

Le 29 mai, Murdoch, secrétaire du Gouverneur Thomson, répondrait à Mgr Bourget. Il reconnaissait que le texte envoyé par Ryland était "erroneous and that it is not necessary that your succession to the Episcopal office should be suspended until the pleasure of the Crown has been expressed (11)". Et il communiquait à Mgr Bourget une copie authentique de la Minute corrigée:

Extract from the Minutes of the Executive Council, dated 27th April 1840.

Present

His Excellency The Right Honorable Charles Poulett Thomson,
Governor General of British North America.

The Revd. Ignace Bourget, being in attendance, was admitted, and the doors being open to the Public, he took and subscribed the

⁸ Archevêché de Montréal, Lettres de Mgr Bourget, T. II, 94-95.

⁹ Les soulignés sont de Mgr Bourget.

¹⁰ Lettres de Mgr Bourget, T. II, 103-104.

¹¹ Archevêché de Montréal, Pièces et Actes, T. 3, f. 143.

oath of allegiance as Bishop of the Roman Catholic Church at Montreal (12).

Ryland, qui avait certifié la première Minute, certifia également la Minute corrigée.

L'usage d'exiger ce serment des évêques catholiques tomba bientôt en désuétude. D'après Pagnuelo, Mgr Guigues, O.M.I., premier évêque d'Ottawa (1848), fut le dernier à le prêter. Et il semble que sa condition de citoyen français ne fut pas étrangère au geste qu'on lui demanda (13).

LEON POULIOT s.j.

¹² Ibid.

¹³ Op. cit. 261, note.

Il y a Coquart et Cocquart

Par MARCEL TRUDEL

Professeur d'Histoire du Canada
à l'Université Laval

Rien de plus facile à confondre, en histoire, que des personnes, surtout si elles portent à peu près le même nom et si elles se sont rencontrées dans le même temps et dans le même lieu : c'est exactement le cas du jésuite Coquart et du prêtre séculier Cocquart.

Il y avait bien Coquart et Cocquart : il suffit d'examiner leurs signatures. Le séculier signe constamment *Cocquart* et ajoute à son nom *prêtre* ou *Ptre miss.* : voyez, par exemple, dans le registre de l'Hôpital Général de Québec où il signe des actes du 30 juin au 17 août 1759¹ ; voyez aussi les *Témoignages de liberté au mariage* : le 22 mars 1759, il y signe une déclaration, *Cocquart pr^e Miss.* ; il en signe une autre en 1758, *Cocquart Ptre miss.* et le jésuite Germain certifie qu'il reconnaît là l'écriture "de M. cocquart pretre"². Quant au jésuite Coquart, dont l'écriture est différente, il signe son nom d'une façon toujours régulière *Coquart*³. Et s'il restait encore un doute sur la distinction à faire entre les deux personnages, on n'aurait qu'à comparer le registre de l'Hôpital Général de Québec et celui de Tadoussac : lorsque, du 30 juin au 17 août 1759, le séculier Cocquart signe des actes à l'Hôpital Général de Québec, nous constatons que le jésuite Coquart, dans la même période, signe des actes aux Islets-Jérémie et à Tadoussac⁴.

Une fois cette distinction bien assurée, essayons maintenant de rétablir l'itinéraire de nos deux personnages. Le séculier Cocquart qui, selon Gosselin, aurait comme prénom Guillaume et serait un prêtre du Saint-Esprit arrivé en 1755⁵, travaille d'abord comme missionnaire en Acadie, en particulier sur la rivière Saint-Jean⁶. Comme d'autres missionnaires, il doit quitter son poste au début de la guerre et nous pouvons le localiser à Québec au moins à partir du 30 juin 1759 : c'est lui, et non le jésuite Coquart, qui tient lieu de chapelain à l'Hôpital Gén-

¹ AHG-Q, *Décès 1728-1783* : voir l'année 1759.

² Ces *Témoignages* ont été édités dans RAPQ (1951-1952 et 1952-1953), 1-159 : voir pour Cocquart, les pages 155 et 158.

³ AAQ, *Miscellaneorum Liber*, 95 ; *Registre destiné pour Incrire Les Baptemes Mariages et Enterrements des Sauvages et autres de La mission du Domaine du Roy* : ce registre couvre les années 1759-1784. Il arrive souvent au jésuite Coquart de signer simplement *C. J.*, pour Coquart, jésuite.

⁴ AAQ, *Registre destiné...* : du 5 au 9 juillet, Coquart est aux Islets-Jérémie ; du 27 au 31, il est à Tadoussac.

⁵ Voir aux ASQ les corrections manuscrites de Gosselin dans le *Répertoire général* de Tanguay, feuillet inséré entre les pages 132 et 133.

⁶ ASQ, *Polygraphie*, 7, 5 : 4 ; *Témoignages de liberté*, dans RAPQ cité, 158.

ral⁷; il y signe des actes jusqu'au 17 août de la même année. Nous n'avons point retrouvé sa signature ailleurs. Quand part-il pour la France? Se basant sur une lettre de Vaudreuil, du 24 juin 1760, Gosselin écrit que le séculier Cocquart⁸ est parti au cours de l'hiver 1759-1760 avec un passeport de Murray, à l'insu de l'évêque et du gouverneur: Cocquart, en tout cas, rentre en France, selon une *Tableau* rédigé vers 1760 et selon une déclaration d'argent de papier en 1763 qui dit de lui: "act.^{mt} en France"⁹. Quoi qu'il en soit, nous ne retrouvons plus sa signature au pays à partir de 1760.

Le jésuite Claude-Godefroy Coquart, né en France en 1706, serait, selon Thwaites, arrivé au Canada en 1738¹⁰; nous le retrouvons dans la mission de Tadoussac et en bas à partir de 1746 et on peut dire qu'il y passa sa vie¹¹. Son ministère, qui s'exerce déjà dans un domaine fort étendu, inclut souvent les Eboulements¹² et l'Ile-aux-Coudres¹³. On ne peut noter son passage à Québec ou dans les environs que deux fois: en novembre 1760, il verse aux Ursulines 40 livres pour 18 jours de pension¹⁴; le 2 septembre 1764, il signe un acte à Charlesbourg¹⁵. A-t-il été en Acadie au moment de la conquête, comme le prétend Thwaites¹⁶? Nous croyons la chose impossible et c'est le registre de Tadoussac qui nous en convainc.

Au lieu d'un seul personnage que l'on appellerait Coquart ou Cocquart et que l'on retrouve partout à la fois, signant en même temps des actes à Québec et aux Islets-Jérémie, nous avons donc deux personnes bien distinctes: le séculier Cocquart qui revient d'Acadie au moment de la conquête, sert de chapelain à l'Hôpital Général de Québec puis rentre en France; le jésuite Coquart qui commence en 1746 son apostolat dans la région de Tadoussac et s'y consacre presque sans répit jusqu'à sa mort en 1765.

MARCEL TRUDEL

⁷ L'auteur de *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital Général* écrit (app.: 713) que le jésuite *Cocquart* a servi de chapelain pendant deux mois; c'est du séculier *Cocquart* qu'il s'agit.

⁸ Voir plus haut, note 5. Gosselin écrit par mégarde *Coquart*.

⁹ ASQ, *Polygraphie*, 7, 5: 4; APQ, *Redemption of Paper-Money*, 1763-64, I: 14.

¹⁰ RJ, LXXI: 172.

¹¹ AAQ, *Miscellaneorum Liber et Registre destiné...* On suit les signatures constantes de Coquart de 1746 à 1765.

¹² Nous le trouvons aux Eboulements au moins à partir de la fin de 1759 jusqu'en 1764 (registres consultés à l'Institut généalogique Drouin).

¹³ Il est à l'Ile-aux-Coudres en avril 1761, en août 1762, en août 1763. Il visite régulièrement la Malbaie et "Checoutimi".

¹⁴ AUQ, *Journal*, 1747-1781.

¹⁵ APJ-Q, *Charlesbourg* 1764.

¹⁶ RJ, LXIX: 290.

Les morts de Saint-Eustache en décembre 1837

Par JEAN-JACQUES LEFEBVRE

Conservateur des Archives
Judiciaires de Montréal

Mgr Emile Dubois, dans le *Feu de la Rivière du Chêne* (1937) p. 333, publie une liste sommaire des morts à la bataille de Saint-Eustache, en décembre 1837, sans donner leur filiation. L'acte suivant, extrait des registres de Saint-Eustache, la rétablit.

Suit également l'acte de sépulture du seul troupiér anglais qui se trouve au registre de Saint-Eustache.

Enfin, une note intéressante, relevée à la fin de l'index du registre de 1837, indique que ce registre, détruit lors du *Feu* de décembre, fut reconstitué en 1839 par le curé Paquin, après appel du haut de la chaire, et visites à domicile.

Ceci peut-il expliquer la tradition, et tout ce qui a été écrit depuis sur "les restes de Chenier"... "remis aux siens... "enterrés dans un endroit... longtemps... secret... [à qui] la sépulture ecclésiastique... avait été refusée" comme le dit Aegidius Fauteux, dans *Les Patriotes de 1837* (p. 75). Quoique l'officiant, le vicaire Desève, ne précise pas que les sépultures eurent lieu au cimetière de la paroisse, n'y a-t-il pas lieu de l'inférer?

Le quatorze Décembre mil huit cent trente-sept, a eu lieu une bataille dans laquelle ont été tués : —

Jean-Olivier Chénier, écuyer, médecin, âgé de trente-quatre ans, époux de dame Zéphérine Labrie ;

Joseph Paquet, journalier, âgé de trente ans, époux de Scholastique Lauzé ;

Jean-Baptiste Lauzé, âgé de vingt-cinq ans, époux de Marie Tessier ;

Nazaire Fillion, âgé de vingt-deux ans, cultivateur, époux de Julie Gratton ;

Jean-Baptiste Toupin, âgé de trente ans, fils de François Toupin, cultivateur ;

¹ Rég. SAINT-EUSTACHE, P.Q., 1837.

Séraphin Doré, cultivateur, âgé de vingt-six ans, époux de Henriette Bélanger;

François Dubé, journalier, âgé de vingt-neuf ans, époux de Marguerite Gosselin;

Joseph Guitard, cultivateur, âgé de vingt-six ans, époux de Théotiste Joannette;

Pierre Dubeau, aubergiste, âgé de vingt-huit ans, époux de Olive Oumet;

Joseph Bouvrette, âgé d'environ vingt-cinq ans, fils de Jean Bouvret et de Isabelle Regimbal;

toutes ces différentes personnes étaient de la paroisse de St-Eustache et y furent inhumées. Témoins Jacques et François Bauchamp.

(Signé) F. X. DESEVE, ptre¹

D. Robert DOUHERTY

Le vingt-six Décembre mil huit cent trente-sept, par nous soussigné a été inhumé le corps de Robert Douherty soldat du second bataillon du régiment des Royaux, natif de Bellyfuble comté d'Antrim en Irlande, tué le quatorze Décembre à la bataille de St. Eustache, âgé de vingt-trois ans. Témoins Jacques et François Beauchamp.

(Signé) J. PAQUIN, Ptre²

Au Régistre de SAINT-EUSTACHE de 1837 (reconstitué en 1839) on lit, à la suite de l'index:

A qui de droit:

Cette table est correcte. St-Eustache ce quatorze mai mil huit cent trente-neuf.

N.B. Nous avons averti plusieurs fois aux prônes ceux qui avaient fait faire des actes dans le Régistre brûlé de cette année de venir faire enregistrer ces mêmes actes détruits; nous avons ensuite été de maison en maison demander la même chose afin qu'il n'y eût point de lacunes pendant la dite année de 1837. En sorte que s'il manque quelque acte de baptême, mariage ou sépulture les gens ne doivent s'en prendre qu'à leur négligence.

Il y eu pendant l'année 1837	170 baptêmes
	74 sépultures
	14 mariages

Excédant de la population	96
---------------------------	----

Jour, lieu et an que de l'autre part.

(Signé) J. PAQUIN, ptre

² Rég. SAINT-EUSTACHE, P.Q. 1837.

A propos du peintre Alfred Boisseau

Par L'HON. E. FABRE-SURVEYER

*Juge de la Cour Supérieure
Montréal*

En cherchant autre chose dans le Bulletin des Recherches Historiques, je trouvai (t. 43, p. 102) un article d'E.Z. Massicotte sur le peintre Alfred Boisseau se terminant par ces mots: "Que devient le sieur Boisseau après 1887, date où nous perdons sa trace? Comme il ne nous a pas été possible de le savoir, nous passons la question aux lecteurs."

Je me souvins alors d'avoir lu, au commencement du siècle, une notice nécrologique sur Alfred Boisseau, qui contenait certains des renseignements fournis par Massicotte, en particulier sur l'Institut Canadien. Mais où et quand cet article fut-il publié? Je me mis en quête de le retracer, ce que je n'ai pu faire. En attendant voici ce qu'on trouve en réunissant les notes biographiques que j'ai pu me procurer à son sujet, et dont les principales me viennent de M. Robert Hubbard, directeur de l'Art Canadien à la Galerie Nationale d'Ottawa, et de Miss Sibyl Fantazzi, bibliothécaire de la Galerie des arts de Toronto.

Alfred Boisseau naquit à Paris le 28 février 1823. Il était le fils de Jacques Messidor Boisseau (plus connu sous le prénom d'Henri) graveur et lithographe en vue. Il étudia la peinture sous Paul Delaroché, et en 1842, si l'on en croit Bénézet (Dictionnaire critique des peintres, etc. éd. 1948, p. 748.) il aurait exposé au salon (à l'âge de dix-neuf ans) deux tableaux: "Agar chassé" et "L'aveugle". En 1846, il partit pour la Nouvelle-Orléans, où son frère était secrétaire au Consulat de France. A son arrivée, il apprit que son frère venait de mourir de la fièvre jaune. Il demeura à la Nouvelle-Orléans deux années, et trois de ses tableaux: "Marché d'Indiens de la Louisiane", "La Créole" et "Le Barbier nègre" sont d'inspiration louisianaise.

Il se rendit de là, en Europe, puis à New York où il eut des succès comme portraitiste. Après quoi, il habita Cleveland, où il fit un séjour assez prolongé, puisque ses quatre enfants y naquirent. Nous ignorons le nom de sa femme et l'acte de son mariage.

Il émigra à Montréal peu après 1860, et devint secrétaire et surintendant de "l'Institut Canadien". Il occupait ces fonctions lors du fameux procès de Guibard. Franc-maçon, il s'intéressa à la fondation de la loge des Coeurs-Unis, dont il présida l'assemblée qui eut lieu le 18 octobre

1870. Il en fut secrétaire du 22 novembre 1871 au 22 novembre suivant, puis du 22 novembre 1876 au 26 novembre 1879. En 1875, il était chargé, avec trois autres membres, de rédiger les règlements de la loge. A cette fin, il traduisit les règlements d'une loge anglaise. (Cette traduction est à la bibliothèque Saint-Sulpice). Il quitte la loge en octobre 1880, à la suite d'une querelle.

Lors de la dissolution de "l'Institut Canadien", c'est lui qui obtint que la bibliothèque de l'Institut fût transportée à l'Institut Fraser, moins les livres les plus anodins, qui allèrent au "Club Canadien". Il fit également cadeau à "l'Institut Fraser" d'un excellent portrait de Papineau, son oeuvre, qui fut plus tard vendu.

En 1867, il faisait partie de la "Société des Artistes Canadiens", qui se forma à Montréal cette année-là, et en 1885 il fut fait membre associé de l'Académie Royale Canadienne, dont il cessa de faire partie en 1893.

Il peignit vers cette époque le portrait d'Honoré Beaugrand, franc-maçon comme lui, alors maire de Montréal (1885-1886). Ce portrait comme celui d'une demoiselle Comte, qui se fit religieuse est à la Bibliothèque de la ville de Montréal.

En 1887, Boisseau était nommé professeur de dessin à main levée (classes avancées) au conseil des Arts et Manufactures de Montréal. Il avait son domicile au coin nord-ouest des rues Notre-Dame et St-Gabriel, et un atelier au numéro 197 de la rue St-Jacques, avec un photographe nommé Parker. En 1888, nous ne savons pourquoi, il décida de quitter Montréal. Avant de partir il fit vendre à l'enchère ses tableaux, qui étaient surtout des portraits d'artistes et de chanteurs célèbres. Cette vente n'eut pas de succès. Est-ce alors que fut vendu le portrait d'une jolie femme qui devint la propriété du sculpteur Alfred Laliberté?

Ou alla-t-il après son départ de Montréal? Nous avons cru qu'il s'était transporté à Toronto, où son fils Edouard (Edward) était installé depuis 1885 et avait ouvert, en 1887, au coin des rues Yonge et Temperance un commerce de draperie qu'il conduisit jusqu'en 1927. Mr Wallace, croit qu'il s'agit d'un neveu, contrairement à Miss Boisseau. Mais son nom ne fut jamais mentionné dans l'almanach des adresses. En revanche, on y trouve à partir de 1888 le nom d'une dame Boisseau, que nous ne pouvons rattacher à notre personnage. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il mourut à Buffalo le 7 octobre 1901. Avait-il une fille mariée en cette ville, et serait-il allé vivre avec elle?

Quant à sa famille, nous en savons peu de chose. Trois demoiselles Boisseau habitent encore Toronto. D'après l'une d'elles, Audrey, Alfred Boisseau aurait été le frère de son grand-père, William, qui aurait habité Kingston, puis Toronto. Son fils Edward aurait eu une fille, qui aurait épousé un nommé Oldfield, et aurait vécu à Toronto jusqu'à la mort de son mari et après quoi elle serait venue vivre à Montréal où son fils aurait été étudiant à McGill. A l'Université on ne peut retracer un étudiant de ce nom.

E.-F. SURVEYER

Je dois des remerciements (par ordre chronologique) à M. W. S. Wallace, bibliothécaire à l'Université de Toronto, à Miss Julia Jarvis sa secrétaire, à M. Edmond Dyonnet, à Miss Marjorie Campbell, écrivain bien connu, à M. Fred Finley, secrétaire de l'Académie Royale des Arts, à M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste du Palais de Justice de Montréal, à Miss Sibyl Fantazzi, secrétaire de la Galerie des Arts de Toronto, à Mademoiselle Jacqueline Ouimet, bibliothécaire du Musée des Beaux-Arts de Montréal, à Messieurs C.E. Holmes et René E.S. Péron de la loge des Coeurs-Unis et enfin *the last but not the least*, à M. Robert Hubbard, directeur de l'Art Canadien à la Galerie Nationale d'Ottawa. Merci à tous.

Présidents du Cercle Universitaire de Montréal (1918-1953)

DUBEAU Dr Eudore	chirurgien-dentiste	1918-1919
SURVEYER M. Arthur	ingénieur	1919-1920
LABERGE M. François-Charles	ingénieur	1920-1921
PERRAULT Me Antonio c.r.	avocat	1921-1922
LESAGE Dr Albert	médecin	1922-1923
GUIMONT Ernest	avocat	1923-1924
VADEBONCOEUR Edmond	pharmacien	1924-1925
BEAULIEU Me Louis-Emery	avocat	1925-1926
SIMARD Joseph-Wilfrid	ingénieur	1926-1927
MONTPETIT Me Edouard c.r.	avocat	1927-1928
PARIZEAU Dr Téléphore	médecin	1928-1929
VERSAILLES Joseph	administrateur	1929-1930
DECARY Ernest-Rémi	notaire	1930-1931
DORE M. Victor	professeur	1931-1932
VALLEE Arthur	avocat	1932-1934
LEFEBVRE Olivier	ingénieur	1934-1935
ETHIER Dr Addège	médecin	1935-1936
COUSINEAU M. Aimé	ingénieur	1936-1937
CHARRON Dr Ernest	chirurgien-dentiste	1937-1938
LABELLE Me Joseph-Edouard	avocat	1938-1939
MONAT M. Charles-Oscar	ingénieur	1939-1940
MORIN Me René	notaire	1940-1941
SAUCIER Dr Jean	médecin	1941-1942
DUGUAY René	avocat (décédé oct. '42)	1942-
BEAUBIEN M. DeGaspé	ingénieur	1942-1943
MERCIER Oscar	médecin	1943-1944
COUVRETTE Me Bernard c.r.	avocat et industriel	1944-1945
GERIN-LAJOIE Dr Léon	médecin	1945-1946
SMITH Dr Pierre	médecin	1946-1947
DUPRE Me Jules	avocat	1947-1948
DUHAMEL Me Roger	avocat	1948-1949
MASSICOTTE Me Emile	notaire	1949-1950
MARION Dr Donatien	médecin	1950-1952
PARENT Me Honoré c.r.	avocat	1952-1953
VIAU M. Roger	industriel	1953-195

Compilation du Secrétariat du Cercle. Communication de Jean-Jacques LEFEBVRE.

La Chronique du Bibliothécaire

Par GERARD MARTIN

*Bibliothécaire en chef
Archives de la Province*

BORDUAS, Jean-Rodolphe: *Familles de Sainte-Madeleine*, comté de Saint-Hyacinthe. 1953. 240f.

L'infatigable chercheur qu'est monsieur Borduas vient d'ajouter un autre volume à sa série de compilations généalogiques. Après nous avoir donné: La Famille Borduas, les Résumés des Registres et Les Livres de Familles des paroisses de Saint-Damase, de La Présentation, de Saint-Hilaire, il termine aujourd'hui celui de Sainte-Madeleine. Tous ceux dont les familles ramifient dans la région du Richelieu trouveront dans les compilations de monsieur Borduas des renseignements nombreux et à point. C'est grand dommage pourtant que le mode de publication de ces importants travaux généalogiques (polycopie au papier carbone) en rende le tirage plus que limité.

Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1951-1952 et 1952-1953. Québec, Imprimeur de la Reine, 1953. 597 pp.

Continuant la collection des volumineux Rapports commencée par son prédécesseur monsieur Pierre-Georges Roy, l'archiviste actuel de la Province, monsieur Antoine Roy met encore à la disposition des chercheurs des documents très précieux autant que variés: "Témoignages de liberté au mariage" qui prouvent à quel point les autorités religieuses étaient précautionneuses lorsqu'il s'agissait du mariage des immigrants. Les généalogistes particulièrement trouveront ici des renseignements de tout premier ordre. "Correspondance de Joseph Papineau", indispensable à ceux qui veulent étudier la fin du XVIII^e et la première partie du XIX^e siècle, au Canada. "Les terres de Saint-Jean, Ile d'Orléans", compilation aussi utile aux monographistes qu'aux généalogistes. Enfin, des documents sur la famille Chartier de Lotbinière, sur les Archives d'Espagne concernant le Canada, et le début — la lettre A — d'une revision par le Père Archange Godbout, du Dictionnaire Tanguay, et qui s'intitule: "Nos ancêtres au XVII^e siècle".

ROY, Mgr Elias: *Le collège de Lévis. Esquisse historique*. Lévis, s. éd., 1953. 424p.

On ne pouvait trouver écrivain plus désigné pour faire l'histoire du collège de Lévis que Mgr Elias Roy; en effet, comme il le dit lui-même, il a vécu près des trois-quarts de l'histoire de "son" collège; il a assisté au cinquantième et au soixante-quinzième anniversaire du collège, dont il fut le supérieur pendant douze ans. "Il serait à souhaiter que chaque collège, ou séminaire, ait ainsi son historien, afin de rappeler aux générations futures les pages glorieuses écrites par ces maisons de formation qui ont tant fait pour l'Eglise et l'Etat".

CREIGHTON, Donald: *John A. Macdonald. A young politician*. Boston, Houghton Mifflin Co., 1953. 526p.

L'histoire d'un jeune politicien, dont la carrière s'ouvrit presque avec les troubles de 1837, et qui devient l'un des plus grands hommes d'Etat de son pays. C'est la première fois que la mine des Papiers Macdonald, déposée aux Archives du Canada en 1917, est exploitée d'une façon si complète et si intelligente. Ce premier volume ne nous conduit pourtant que jusqu'à l'oeuvre maîtresse de "Sir John", la Confédération. L'auteur, professeur d'histoire à l'Université de Toronto, poursuivra, dans un second volume, l'étude d'une carrière à l'apogée.

NEATBY, Hilda: *So little for the mind*. Toronto, Clarke, Irwin & Co., 1953. 384p.

Le titre de ce violent réquisitoire dit bien ce qu'il veut dire. Non, il ne s'agit pas des différents budgets dans la province de Québec, mais bien d'une enquête sur le système actuel d'éducation chez les Canadiens de langue anglaise. Mademoiselle Neatby, la seule femme à faire partie de la Commission Royale d'Enquête sur les Sciences, les Arts et les Lettres dite Commission Massey vient peut-être d'écrire un des livres les plus importants sur le sujet, mais qui va soulever plusieurs polémiques.

Vedettes 1952. Le fait français au Canada. Montréal, Société nouvelle de Publicité, 1953. 718p. \$15.00

La Société Nouvelle de Publicité vient de lancer sur le marché un recueil de biographies canadiennes-françaises, après s'être donné pour but de "réaliser un premier inventaire du fait français au Canada". Et pour cela, "ils se sont efforcés de mettre en relief les hommes qui méri-

tent ce qualificatif de "Vedettes", ceux qui devancent les autres et préparent leur action". L'intention était très louable, évidemment. A-t-on bien saisi ce que c'était qu'une "vedette"? Cela est peut-être moins évident. Dans les 2,500 biographies et la centaine de monographies que ce recueil contient, on trouve des détails sur des industriels, des hommes d'affaires, des agents d'assurances, des commis de bureau, des chefs de gare, de tout jeunes hommes, voire des maîtresses d'école. Une foule de noms absolument inconnus. Mais on y cherche en vain des écrivains comme Philippe Panneton, Victor Barbeau, Gabrielle Roy, Germaine Guèvremont, Roger Lemelin, Roger Duhamel, Gérard Morisset, Robert Choquette, Marie-Claire Daveluy, Pierre Daviault, Léo-Paul Desrosiers, Esdras Minville, l'abbé Arthur Maheux; des hommes de théâtre comme le Père Legault, Gratien Gelinus, Pierre Dagenais; des journalistes comme Gérard Filion, André Laurendeau, Eugène l'Heureux; des artistes comme Raoul Jobin, Jean-Marie Beaudet, Jean Dansereau, Wilfrid Pelletier. On y trouve l'historique de l'Aqueduc de Sainte-Martine Enrg, mais on y cherche en vain une mention de l'Académie canadienne-française, de la Société des Ecrivains canadiens, de la Société des Dix. Pourtant, il me semble que le "fait français"... Je pense malgré moi au titre de l'ouvrage de mademoiselle Neatby: *So little for the mind!* ,

MORISSET, Gérard: *Les églises et le trésor de Lotbinière*. Québec, s. éd., 1953. 104p.

Le directeur de l'Inventaire des Oeuvres d'Art de la Province vient de publier un autre volume sur une autre paroisse et ses trésors artistiques; après Varennes et Cap Santé, voici Lotbinière. Nous y retrouvons les noms chers à monsieur Morisset, les noms de ces vieux artisans consciencieux, Laurent Amyot, François et Thomas Baillairgé, Pierre-Noël Levasseur, François Sasseville, Pierre Lespérance. A la fin du volume, 32 pages de photogravures nous rendent familiers des trésors dont nous n'avions, avant monsieur Morisset, qu'une vague idée.

RUMILLY, Robert: *Henri Bourassa. La vie publique d'un grand canadien*. Montréal, Les Editions Chantecler, 1953. 792p.

Fidèle à sa propre méthode historique depuis plus de vingt ans, l'historien prolifique et populaire de notre vie politique vient de consacrer, cette fois, un énorme bouquin de près de 800 pages à la vie publique du grand chef nationaliste. Il a puisé largement dans la presse, dans les débats de la Chambre, et dans ses oeuvres antérieures. Il a extrait de

partout le "fait" Bourassa, et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne nous le ressert pas en "digest", en condensé.

GROULX, Chan. Lionel: *Une petite Québécoise devant l'Histoire: Mère Catherine de Saint-Augustin*. (Coll. Cahiers d'Histoire, No 5.) Québec, la Société Historique de Québec, 1953. 27p.

Texte d'une conférence prononcée à la salle de l'Institut canadien de Québec, lors d'une réunion de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, par le chanoine Lionel Groulx, président du Comité des Fondateurs de l'Eglise du Canada. Ce n'est pas une de ces vies de saints "poussiéreuses et rhétoriqueuses, qui sont une suite de miracles fantastiques parsemés de pieuses platitudes." Non, nous y voyons la religieuse Hospitalière en butte à l'obsession et même à la possession du démon, avec une grande âme à la fois héroïque et tentée. La vérité sur les vies édifiantes n'est pas nécessairement en dragées roses.

Cent ans de vie paroissiale. 1853-1953. Notre-Dame-de-Grâce. (En collab.) Montréal, s. éd., 1953. 64p.

Très bel album publié à l'occasion du centenaire de l'église de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal. Cet album, "c'est l'écrit où sont consignés les travaux de nos devanciers, c'est le livre où sont fixés les traits de tant d'admirables figures qui donnèrent à la paroisse le meilleur de leur âme. Vous y trouverez bien des noms. . . Il y en a encore plus d'inscrits dans les annales du dévouement caché et dans le coeur de vos pasteurs". (Extrait de l'article-préface du curé actuel, le R.P. Bradet, o.p.) Des articles signés de Mgr Olivier Maurault, de l'abbé Paul Lafleur, du R.P. Marc Labonté, de monsieur Roger Duhamel, de mademoiselle Marguerite Brunet, tracent un tableau complet de la vie paroissiale, tant civile que religieuse, depuis un siècle. L'album est abondamment et magnifiquement illustré de photos de Jean-Paul Laliberté et de Jacques Desjardins, reproduites en de magnifiques héliogravures par Pierre Des Marais.

Canada, pays de l'avenir. Montréal, s. éd., 1953. 72p.

La maison L.-G. Beaubien, de Montréal, qui vient de publier cette élégante brochure sur le Canada, l'a fait "avec l'espoir qu'une meilleure connaissance réciproque contribuera à resserrer les liens économiques et financiers entre Européens et Canadiens aussi fortement que l'ont toujours été leurs liens politiques et culturels". On y trouve, à l'inten-

tion des étrangers — mais nombre de Canadiens pourront en faire leur profit — en détails brefs et concis, un aperçu général du Canada : population, organisation constitutionnelle et politique, éducation et culture, travail et revenu national, sécurité sociale, voies de communication et moyens de transport, agriculture, forêts, minéraux et métaux, énergie hydro-électrique, industrie, commerce, finances publiques, banques, bourses, possibilités et perspectives, investissements, etc.

RAYMOND, R.P. Alphonse, S.J. : *Paroisse Sainte-Anne de Sudbury, 1883-1953*. (Coll. Documents historiques, No 26.) Sudbury, la Société Historique du Nouvel Ontario, 1953. 48p.

Courte monographie de la première paroisse de la cité du nickel, et qui offre en plus une riche documentation sur les origines et la croissance de Sudbury.

PENTLAND, Marjorie : *A Bonnie Fechter; the life of Ishbel Marjoribanks, Marchioness of Aberdeen & Temair, 1857 to 1939*. Londres, Batsford, 1953. 248p.

Intéressante et alerte biographie d'une ancienne châtelaine de Rideau Hall, qui a laissé un si bon souvenir parmi les Canadiens français.

Gérard MARTIN.

Titulaires canadiens-français des médailles de la Société Royale du Canada ¹

MEDAILLE CHAUVEAU

M. Pierre DAVIAULT 1952

MEDAILLE LORNE PIERCE

Mgr Camille ROY 1929

L'hon. Adjutor RIVARD 1931

Me Edouard MONTPETIT, LL. D., C. R. 1935

Me Léon GERIN, D. ès. L. 1941

L'abbé Félix-Antoine SAVARD 1945

Mme Gabrielle Roy — CARBOTTE 1948

Me Marius BARBEAU, LL. L., D. ès. L. 1950

MEDAILLE TYRRELL

Sir Thomas CHAPAIS, D. ès. L. 1928

Pierre-Georges ROY, D. ès. L. 1932

Me Aegidius FAUTEUX, LL. L., 1937

Me E.-Z. MASSICOTTE, LL. D. 1939

Me Gustave LANCTOT, D. ès. L., LL. D., C.R. 1943

Le Chan. Lionel GROULX, D. Th., D. ès. L. 1948

Me Jean BRUCHESI, LL. L., D. ès. L. 1951

M. Séraphin Marion, D. ès. L. 1953

Compilation et communication de Jean-Jacques LEFEBVRE.

Les Jésuites ont-ils voulu annexer le Séminaire de Saint-Hyacinthe?

Par le R. P. LEON POULIOT, s. j.

Collège Sainte-Marie
Montréal

Dans son intéressante *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, Mgr C.-P. Choquette insinue que les Jésuites ont voulu s'annexer le Séminaire de Saint-Hyacinthe, aux environs de 1840. Écoutons-le :

Avant les Frères, les Jésuites avaient jeté les yeux sur Saint-Hyacinthe et, ce qui est fort intéressant, sur le Séminaire. M. Raymond a mentionné ce fait peu connu. M. Prince, autorisé sans doute par qui de droit, invita les directeurs à céder leur établissement à la Compagnie de Jésus. En retour, ils avaient le choix soit "d'entrer dans cet Institut, soit de prendre des places dans le ministère paroissial". On soupçonne la réponse de nos prédécesseurs: "Ils avaient trouvé le bonheur et le succès dans l'oeuvre qu'ils dirigeaient... Ils ne se sentaient pas de vocation pour la vie religieuse... D'ailleurs le clergé et la population préféraient la conservation de l'Institution telle que constituée d'abord, se composant de prêtres du pays, sous la dépendance de l'évêque diocésain...". En vain, on leur offrit des canonicats, ils maintinrent leur détermination et l'affaire n'alla pas plus loin. Mais l'alerte avait été vive; les craintes ne se dissipèrent pas de sitôt (1).

Et encore :

Si nous nous rappelons parfois qu'ils (les Jésuites) ont voulu nous annexer à leur Compagnie, il nous plaît, en revanche, d'entendre dire que leurs maisons de Montréal auront bientôt l'allure de *filiales* du Séminaire de Saint-Hyacinthe (2).

Or, il se trouve qu'au moment où M. Prince, devenu chanoine de Montréal, écrivait à ses anciens confrères des lettres qui semaient l'inquiétude dans leurs âmes, les Jésuites n'étaient pas encore revenus au Canada. Leur retour était décidé et leur Supérieur, le P. Pierre Chazelle, était en relation épistolaire avec Mgr Bourget. Mais, nous avons les quelques lettres qu'il lui écrivit d'août 1841 à mars 1842 et il n'y est pas question de Saint-Hyacinthe.

¹ T. I., p. 244.

² Ibid., p. 246.

Le projet d'installer les Jésuites au Séminaire de Saint-Hyacinthe est tout entier de Mgr Bourget, et il ne fut pas connu du P. Chazelle avant son arrivée à Montréal. Et, à ce moment, il n'existait déjà plus. Car devant les justes résistances des prêtres du Séminaire, Mgr Bourget avait cédé. Il fit plus, et le 13 juin 1842, soit 15 jours après le retour des Jésuites, il confirma l'état de choses alors existant, en instituant canoniquement le Séminaire de Saint-Hyacinthe (3).

La méprise de Mgr Choquette, c'est d'avoir attribué aux Jésuites un projet, dont ils auraient été les bénéficiaires, mais qui naquit et mourut sans aucune intervention de leur part.

Reconstituons la suite des événements. Le 2 juillet 1841, Mgr Bourget présentait au T.R.P. Roothaan, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome, un long mémoire, dont le dernier paragraphe seulement a été publié, sous le titre *d'Appel aux Jésuites* (4). Il y énumérait les raisons du retour des Jésuites au Canada. Il devait rassurer le Général sur les moyens de subsister et de se recruter que la Compagnie trouverait au pays. Et il écrivait :

Par la loi Civile, l'Evêque peut à son gré former les Corporations du collège de St-Hyacinthe et de Chambly. Le premier est suffisamment doté pour faire vivre 20 à 30 Pères, qui y seraient employés à l'éducation, en y ajoutant la pension des élèves... Ces établissements ont quelques dettes passives qui seraient facilement acquittées par l'industrielle économie des Frères Coadjuteurs (5).

Le 15 juillet, avant même de quitter Rome, Mgr Bourget sait que le T.R.P. Roothaan a fait droit à sa demande, que le P. Chazelle, nommé Supérieur, est chargé d'organiser le retour de la Compagnie au Canada (6). Les Jésuites de France fournissent le personnel, la Propagation de la Foi doit payer les frais du voyage. Mais c'est à l'évêque de Montréal qu'il appartient d'établir les Jésuites, i.e. de leur assigner des ministères conforme à leur Institut, qui leur permettront de vivre et de se développer en terre canadienne. C'est alors qu'il est comme pressé de donner suite au projet — simplement mentionné dans le mémoire au T.R.P. Roothaan — de confier aux Pères la direction du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Il y voyait un double avantage: les prêtres, jusqu'ici appliqués à l'enseignement, iraient s'ajouter au clergé paroissal, trop peu

³ Compte rendu de cette cérémonie dans Choquette, I, p. 249.

⁴ Lecompte, Les Jésuites du Canada au XIXe siècle, p. 33.

⁵ Archevêché de Montréal, Mgr Bourget, Lettres personnelles.

⁶ Ibid., Mgr Bourget à M. Manseau, Administrateur, Rome, 15 juillet 1841.

nombreux dans le diocèse; le Séminaire ferait vivre ses professeurs Jésuites et serait une source de vocations à la Compagnie.

Bien que, aux termes de la loi, la Corporation du Séminaire de Saint-Hyacinthe fût à la libre disposition de l'évêque, Mgr Bourget ne voulut pas exercer son droit sans consulter d'abord les premiers intéressés, les prêtres du Séminaire. Et c'était justice. Car les sacrifices qu'ils avaient si généreusement consentis, à la suite de M. Girouard, pour édifier une Institution, qui ne le cédait en rien aux meilleures du pays, méritaient tous les égards. Il exposa donc son projet au chanoine Prince et lui demanda de vouloir bien sonder là-dessus ses anciens confrères. M. Prince s'acquitta de ce devoir avec une loyauté parfaite, se réservant sans doute de prier, dans le fond de son cœur, pour que ne soit pas modifiée la condition de cette maison, dont il avait été le Directeur et qui lui restait chère entre toutes.

L'opposition, venue de Saint-Hyacinthe, qui avait toutes les sympathies du chanoine Prince, et dont, le tête-à-tête avec son évêque, il pouvait se faire le défenseur, sans manquer à l'obéissance, mit le point final au projet de Mgr Bourget. On n'en parla plus.

Pendant que tout ceci se passait au Canada, le P. Chazelle préparait en France le retour des Jésuites. Quant il arrive à Montréal, le 31 mai 1842, il ne sait avec précision ni le lieu de la résidence ni le genre de ministères qui sont réservés aux Jésuites. Il se rend sans retard auprès de Mgr Bourget, en visite pastorale à Sainte-Marie-de-Monnoir. L'évêque offrit aux Pères le Collège de Chambly. Mais il ne pouvait être question du Séminaire de Saint-Hyacinthe, dont le *statu quo*, déjà décrété, allait être solennellement confirmé dans la cérémonie du 13 juin, avant le retour de Mgr Bourget à Montréal.

Résumons-nous. En relisant les paragraphes qui commencent cet article, c'est le texte du bon vieux La Fontaine, qui revient spontanément à la mémoire :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?

—Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

Et le frère, en l'occurrence, c'était le grand, le saint Mgr Bourget, capable de concevoir de beaux projets, mais capable aussi de les abandonner, dès qu'ils ne lui apparaissent plus comme ordonnés à la plus grande gloire de Dieu.

LEON POULIOT s.j.

Présidents généraux canadiens-français de la Société Royale du Canada¹

CHAUVEAU, l'hon. Pierre-Joseph Olivier	1883-84
HAMEL, Mgr Thomas-Etienne	1886-87
CASGRAIN, l'abbé Raymond	1889-90
LAFLAMME, Mgr Joseph-Clovis KEMNER	1891-92
LEMOINE, sir James McPherson	1894-95
MARCHAND, l'hon. Félix-Gabriel	1897-98
FRECHETTE, Me Louis	1900-01
SULTE, Benjamin	1904-05
ROY, Me Joseph-Edmond	1908-09
ROUTHIER, sir Adolphe-Basile	1914-15
LEMIEUX, l'hon. Rodolphe	1918-19
CHAPAIS, sir Thomas	1923-24
ROY, Mgr Camille,	1928-29
GERIN, Me Léon	1933-34
MORIN, Me Victor, LL. D.,	1938-39
MAURAUULT, Mgr Olivier, P.S.S., P.A.,	1943-44
LANCTOT, Me Gustave, LL. D., C.R.	1948-49
BRUCHESI, Me Jean, LL. L., D. ès L.,	1953-54

Compilation et communication de Jean-Jacques LEFEBVRE.

La série C7 des Archives de la Marine

Par CLAUDE DE BONNAULT

Paris

La série C7 des Archives de la Marine (Section ancienne des Archives Nationales, Paris) contient plusieurs dossiers ayant trait à des Canadiens ou à des officiers français au Canada. D'après l'inventaire sur fiches que nous avons examiné à cet effet, nous donnons ici la liste de ceux de ces dossiers dont le nom commençait par la lettre A.

ABEL (Olivier), gentilhomme anglais, habitant le Canada. 1737-49. C7 1.

AGNES (Joseph), sergent dans les troupes du Canada. 1767. C7 2.

AIGUEBELLE (d'), capitaine des grenadiers du regiment de Languedoc. 1751-56. C7 3.

AILLEBOUST (Charles Joseph d'), enseigne d'infanterie à l'Isle Royale.

AILLEBOUST (Jean d'), lieutenant d'infanterie aux îles de l'Amérique.

AILLEBOUST (Louis d'), seigneur de Coulonge, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France. 1648.

AILLEBOUST (Paul d'), seigneur de Périgny, capitaine d'infanterie au Canada.

AILLEBOUST (Philippe-Marie d') de Cerry, ancien capitaine de port au Canada.

AILLEBOUST (d'), seigneur d'Argenteuil, capitaine des troupes de la marine au Canada.

AILLEBOUST (Veuve Pierre d'), née Maris-Louise Denys de la Ronde.

AILLEBOUST (le sieur d'), aspirant de la marine à Rochefort. 1777.

AILLEBOUST DE CERY (Philippe-Antoine d'), né à Québec, le 7 juin 1739, enseigne dans les troupes du Canada, capitaine dans la Légion de Saint-Domingue.

AILLEBOUST DE DOUGLAS (le sieur d'), enseigne dans les troupes du Canada. 1760-62.

AILLEBOUST DE SAINT-VILME (Charles-Joseph d'), élève au collège d'Alais. 1788-90.

ALAVOINE, chirurgien major à l'hôpital des Trois-Rivières. 1757-61.

ALBERGATI-VEZZA (François-Marie-Balthazar, Mis d'), capitaine des troupes du Canada, puis de l'Île Royale. 1760-73.

ALEXANDRE dit MARS (François), soldat des troupes de l'Île Royale. 1765.

ALMAIN l'aîné, écrivain ordinaire de la Marine. 1740-54. C⁷ 4.

ALMAIN père, écrivain de la Marine à Rochefort. 1703-65.

(Un Almain était commissaire à Saint-Frédéric en 1756. Marine C⁷. Landriève. Un Joseph Almain, écrivain de la Marine à Rochefort, en 1763, paraît avoir été employé auparavant à l'Île Royale : père de Alexandre-Joseph-Prudent Almain, capitaine de vaisseau en 1794. Archives modernes de la Marine, dossier Almain).

ALOIGNY (Le mis d'), capitaine de vaisseau. 1694-1715.

AMMAN (Jacques-Christophe), 1^{er} capitaine du régiment de Karrer. 1750. C⁷. 5.

AUTEUIL. Capitaine de vaisseau au service de l'Espagne. 1738-44. C⁷ 12.

CLAUDE DE BONNAULT

Pierre-Nicolas-Gaspard Boucault

En 1755, le fils cadet de M. Nicolas-Gaspard Boucault, lieutenant-général de la prévôté et de l'amirauté de Québec était "chez M. du Hamel, inspecteur général de la marine".

M. de Denainvilliers, petit-neveu de du Hamel du Monceau, me donne l'explication de cette phrase : "Il établit chez lui une petite école de la marine en 1741 — on y enseigna les mathématiques, la physique, la manière de calculer le plan des vaisseaux. Cela dura jusqu'au ministère de M. Berryer". (1^{er} novembre 1758). Les dates coïncident. Pas d'erreur possible. Nous savons maintenant quelle éducation reçut le jeune Boucault — sans doute Pierre-Nicolas Gaspard, né en 1735. A quoi le destina-t-elle? Nous l'ignorons. Mais de quelle valeur devaient être ces leçons particulières, dispensées par un des hommes les plus capables de son temps, un homme qui incarnait en lui tout le génie maritime d'alors et s'intéressait à bien d'autres branches des connaissances.

CLAUDE DE BONNAULT

LES DISPARUS

Le T. R. Père P.-M. Gaudrault, o. p.

(1889-1953)

Décédé le 28 avril 1953 au Portugal où son ministère l'avait conduit, le Très Révérend Père Gaudrault a laissé au Canada le souvenir et l'exemple d'une vie entière consacrée aux tâches les plus nobles.

Né à Saint-Aubert de l'Islet le 27 mai 1889, il fit ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière et au Séminaire de Québec. Entré en 1913 chez les Dominicains, il recevait, à Ottawa en 1918, l'ordination sacerdotale.

Avant de remplir avec dignité et compétence des fonctions importantes dans la hiérarchie de son Ordre, le Père Gaudrault connut une carrière professorale féconde. A l'Institut d'Etudes Médiévales d'Ottawa, il dispensa pendant quelque temps son enseignement en histoire de la théologie. Quelques années plus tard, il occupait la chaire d'histoire de la philosophie médiévale à l'Université Laval.

Les aptitudes administratives du Père Gaudrault l'amènèrent tôt à occuper les postes les plus élevés de son Ordre. D'abord supérieur local du Couvent d'Ottawa, il fut nommé provincial des Dominicains du Canada en 1937. Cette haute responsabilité devait lui échoir pour une seconde fois en 1943.

En 1947, le Maître général des Frères Prêcheurs, reconnaissant les riches mérites du Père Gaudrault, le chargeait d'une mission de confiance : la restauration de la province dominicaine du Portugal à Fatima. Son nom restera longtemps gravé dans les annales de l'histoire religieuse de cette province.

Jusqu'à sa mort le Très Révérend Père P.-M. Gaudrault se dévoua généreusement et sut, par son enseignement et par les œuvres qu'il laisse derrière lui, s'attirer l'admiration de ses supérieurs et de ses frères.

Cl. C.

M. Pierre Dupaigne, p.s.s.

(1872-1953)

M. Pierre Dupaigne était né à Paris, le 26 juillet 1872. Ordonné prêtre le 22 décembre 1900, par Mgr Leroy, supérieur général des pères du Saint-Esprit, il devint membre de la Compagnie des Messieurs de Saint-Sulpice en 1902 et arriva au Canada à l'automne de la même année. Professeur au séminaire de philosophie de 1902 à 1942, alors qu'il s'est retiré à Notre-Dame. Décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 30 janvier 1953, à l'âge de 80 ans.

M. Pierre Dupaigne était l'architecte de la Croix du Mont-Royal et l'auteur de la chanson *Les noms canadiens*.

L. D.

Monseigneur Reginald Duprat

(1877-1954)

Né à Beauharnois le 28 août 1877, il entra chez les Dominicains le 3 août 1899 et fut ordonné prêtre à Tupper Lake, N.Y. le 14 février 1904, par son excellence Mgr Gabriels, évêque d'Ogdensburg. Le père Duprat fut l'un des fondateurs du couvent des Dominicains de Québec. Il fut dans la suite supérieur à Montréal, à Fall-River et à la maison de Prince-Albert.

Le 20 février 1937 il recevait du Saint Siège la fonction d'Administrateur apostolique de Prince-Albert. Proclamé évêque du même diocèse le 17 mars 1938, il fut sacré dans la cathédrale de Prince-Albert le 31 mai 1938 par son excellence Mgr Monaghan, archevêque de Régina. Le 31 mars 1952, après quatorze années d'une prudente administration il offrait sa démission et recevait le titre d'évêque de Tremonte.

Mgr Duprat, troisième évêque de Prince-Albert, est décédé au monastère des Dominicains de Montréal le 13 février 1954.

E. J.

DOCUMENTS

“Pour le trafic de Canada” 1604

Nous publions ici la délibération du 4 décembre 1604 des Etats de Bretagne, par laquelle il fut décidé de protester auprès du Roi contre le monopole de certains Malouins qui, sous prétexte que leurs ancêtres y avaient fait des découvertes ou qu'eux mêmes en faisaient, accaparaient le trafic du Canada. Cette intervention des Etats de Bretagne, nous dit M. Claude de Bonnault, avait déjà été remarquée par plusieurs historiens, mais la délibération elle-même du 4 déc. 1604, est, croyons-nous, inédite. Elle est extraite de Registre des deliberations des Etats de Bretagne. 1601-1609. Archives des Côtes du Nord. C. 124.

Tenues des Etats de Bretagne. 1601-1609. fol. 141.
4 décembre 1604.

“Sur la remonstrance verbalement faite en l'assemblée générale des gens des Trois Estatz des pays et duché de Bretagne par les habitantz de la ville de Saint Malo combien que le trafic et commerce général de toutes sortes de marchandises à tous les subjectz de ce royaume, tant en tous les royaumes voisins que mesme es Terres Nefves, Canadas et ailleurs, soit libre, ce néantmoins aucuns particuliers de ladite ville de Saint Malo et aultres, prétendantz, au moyen de certaines lettres par eulx obtenues, deffendre le trafic audict Canadas, soubz prétexte qu'aucuns de leurs prédécesseurs en feirent la premiere descouverte, les aultres soubz promesse d'en faire de nouvelles, ont aussy obtenu lettres pour se rendre le trafficq ausdits lieux particuliers et privatisé, le tout au préjudice du public et, à ceste occasion, requéroient lesditz sieurs des Estatz en faire article dans leur cahier à ce qu'il plaise au Roy révoquer lesdictes lettres et en conséquence permettre à tous ses subjectz de traffiquer librement de toutes sortes de marchandises audict Canadas tout ainsy que aux aultres royaumes et provinces voisines et sur ce le procureur scindic desdictz sieurs des Estatz (sic). A esté advisé et résollu que les depputez qui yront porter le cahier de leurs remonstrances au Roy assisteront lesdicts particuliers à ce que le trafficq dudict Canadas soit libre à tous les habitans de ceste province suyvant les mémoires et instructions que lesdictz particuliers leur bailleront.

Faict en la dicte assemblée des Estatz tenuez par auctorité du Roy, à Rennes, le quart jour de décembre mil six cents quatre.

Signé Antoine de Revol ev [éque] com. (?) de Dol"

En marge: "Pour le traffic de Canadas".¹

Affaires du Fort de Saint-François-Xavier Sillery

12 juillet 1661

(Archives de la Province de Québec)

"Je sous-signé supérieur des Missions de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France, & tuteur des sauvages chrestiens de sillery; ayant esté prié par les habitans du fort de saint François Xavier, qui relève de la censive des dits sauvages, de vouloir les assurer en la iouissance & possession, tant des maisons qui leur ont esté distribuées, dans ledit fort; que de quelque portion de terre qui leur a aussi esté distribuée: Desirant en cela satisfaire a leur demande JE DECLARE que comme ainsi soit que l'année mil six cents cinquante trois les habitans de la censive des sauvages de Sillery, desirans se réunir en une bourgade, pour sy tenir plus forts, & plus capables de resister aux incursions des iroquois, eussent convenu par ensemble que lon prendroit cinquante arpens au lieu qui seroit iugé le plus avantageux pour ce dessein; lesquels cinquante arpens, il y en auroit cinq arpens tant pour y bastir un reduit qui fust de deffense, & les maisons qu'on y habitueroit; que pour y faire aux environs du dit reduit quelques iardins, & y bastir les granges & les estables necessaires: & les quarante cinq autres arpens seroient partager esgalement a tous ceux qui shabitueroient dans ledit fort: Cinq des dits habitans ayant relasché pour cet effet chacun dix arpens de leurs concessions, lesquels dix arpens leur estoient remplacer au bout de leurs-dites concessions; en suite de ce que dessus, ce qui suit fut executé

PREMIEREMENT la depense faite pour la construction dudit fort Saint François Xavier par les Peres de Nostre Compagnie, depuis le troisieme decembre 1653, iusques au 20 juin de l'an 1654, ayant monté a la somme de deux mille six cents livres: & en outre les habitans du dit fort y ayants fourny de leur travail iusques a la somme de cinq cents soixante & onze livres; Lon y distribua les maisons & petits logement contenus dans ledit fort, aux sus-dits habitans, a condition qu'ils y tien-

¹ Archives des Côtes du Nord. C. 124. Copie aux Archives de la Province.

droient feu & lieu, & que ceux qui estoient aux bastions, y souffriroient les fonctions necessaires pour la deffense de la place.

SECONDEMENT des cinquante arpens sus-mentionnes, en ayant esté reservé cinq arpens pour la Commune, pour la bastisse des estables & des granges, & pour les iardins ; Les quarente cinq arpens qui restoient furent distribués en dix huit portions esgales, pour les-dits habitans qui se trouveront dix huit en nombre, en sorte que chacun en peust avoir deux arpens & demy : ayant esté iugé a propos que chacun des-dits habitans ont proche dudit fort quelque petite portion de terre où il peust travailler sans crainte & a couvert des Iroquois.

TROISIEMENT dans la distribution des susdits quarente cinq arpens, Les cinq habitans qui auroient fourny les susdits cinquante arpens, eurent le choix preferablement aux autres ; des deux arpens & demy qui leur devoient revenir : Les treize autres habitans tireront au sort les treize autres portions qui restoient.

Les cinq habitans qui auroient fourny chacun dix arpens pour faire les susdits cinquante arpens, estoient Claude Charlant dit francoeur, Guillaume Andoüart Sieur de Saint Germain ; Nicolas Gendron, François Boucher, Jean Noüet, & Gilles Pinel.

Les treize autres habitans estoient Estienne Teménet Sieur de Brentigny, Thomas Hayot, Jean Denys Nicolas Peltier Antoine Martin (dit Montpellier) Mathurin Tru, Pierre du Bois morel dit La vallee, Jean Hayot, Jean La Rue, Sebastien Lienart dit Durbois, Guillaume Routier, Antoine Le Boesme dit La Lime, Adrien Violette dit La violette, & Jean Peltier

Noter qu'une concession ayant esté divisée en deux il est marqué icy quatorze portions, au lieu de treize. quoy qu'a vray dire il n'y ayt eu que treize portions esgales.

TOUT CE QUE DESSUS estant veritable, & ayant esté fait par le consentement des susdits habitans, & du superieur de nostre Compagnie qui estoit pour lors en charge, & toutefois y ayant eu du depuis quelques-uns des-dits habitans, qui ont eu crainte que comme les Peres de nostre Compagnie ont fait quasi toute la depense du dit fort, & les logemens qui y sont, ils ne voulussent avec le temps disposer des dits logemens, & en faire sortir a leur volonté ceux qui ne leur seroient pas agreables :

Pour oster a tous cette crainte, JE DECLARE que de notre part il n'y a rien a craindre de semblable, nostre intention ayant esté & estant

encore a present que les dits habitans jouissent desdits logements, comme de choses qui leur ont esté vendües propres, & dont ils peuvent disposer selon leur volonté, par vente & donation, & en quelque façon que ce soit: pourveu qu'ils ne desolent point les dits logements, & que ceus qui entreront dans leurs droits, subissent aussi les mesmes charges, de tenir feu & lieu dans ledit fort. Fait a Quebec le douzième juillet mille six cents soixante & un.

HIEROSME LALEMANT Super. des missions de la Comp^l. de Jesus

AUDOUART N P

Jean Noüet
Mathurin Tru
J. La Rue
X
marque de
Denys Jean.

S^r Gastien Lienard
Jean Peltier
X
marque de
Gilles Pinel

Thomas Hayot
Nicolas Peltier
DENEVERT
X
marque de
François Fournier

Aux Trois-Rivières en 1647

MESSIEURS du CON^ol estably par sa MAJESTE pour Les affaires de La nouvelle france

SUPLIE humblement Les habitans des Trois Rivieres stipullés par M^r Jacques Hertel sindic diceux /

Et VOUS declare Messieurs Lesd. habitans que des a présent ils se démettent de la traite a eux accordée par larrest du Con^ol en cas que le prix des graines que l'on pourra Livrer dans les Magasins soient rendus au prix qu'ils estoient par cy devant qui estoit a la raison de Cinq^{te} Livres pour pousson (sic).¹

QUANT aux habitans de quelques condi^on qu'ils soient demeurans ausd. Trois Rivieres Ne puissent vendre aucune chose aux sauvages ni faire mettre aucuns castors sur Leurs comptes comme ils ont fait les années dernieres et quoy que ce soit pour choses que Lesdits habitans ont de necessitté, Ne se trouvant dans le magazin d'autant que cela fait juger qu'il sy peut commettre de labus pour la quantité que quelques uns

¹ Poisson, posson ou poçon. *DICTIONNAIRE* de TREVOUX, Tome V. Mesure qui contient la moitié du demi-septier de Paris. *Septier*: Mesure de li-queurs et de grains.

en peuvent traiter comme on le peut voir sur leurs parties et en cas où si lesd. habittans aient quelque chose de leur Menage propre pour les sauvages comme Le mieux gardes & autres choses a demy portés quils soient estimés & les commis païés en argent et que le magazin se passe a petit proffit.

QUE le Commis desd. Trois Rivieres aie un soin par^{er} des le printemps de faire un mémoire de ce quil manque dans ledit magazin tant pour la traite que pour les habittans & l'envoyer au Commis general, afin Quaussitost Les premiers Navires arrives Il envoie ce qui sera Besoin

Quil luy aye aussy q. les commis qui puissent achapter des canots des sauvages et faire Memoire de ce qu'ils auront cousté affin d'en distribuer aux habittans qui en auront nécessité et pour le prix qu'ils auront cousté comme aussy des peaux d'original que lesd. commis en fassent faire des souliers pour les distribuer ausd. habittans a un prix raisonnable.

Quil leur soit donné une chaloupe pendant lesté pour sen servir tant pour le foin, Les Cajoux quatr^{es} necessités laquelle chaloupe sera mise entre les mains d'un habittant pour en prendre le soin et satisfaire par ceux qui en auront Besoin

REMONSTRE aussy Lesdits habittans quils font Quantité de Bleds dinde ausd. 3. Rivieres Lesquels partye des sauvages demandent en Vue Quil vous plaise Leur permettre Vendre Ledit Bled, En la pnce du commis Lequel en fera la Vente, Et Le provenu dicelle vente soit castors ou pour cela que lesterimer par ledit Commis Et Le convertir en argent qui sera Mis sur Les comptes de celuy a quy apartiendra Ledit Bled dinde

VOUS Suppliant M^{rs} leur accorder le contenu en la pnte Requete Laquelle a esté presentée le dernier jour de septemb MVI^c quarante sept¹

HERTEL

¹ Archives de la province: *COLLECTION DE PIECES JUDICIAIRES ET NOTARIALES*, no 23.

Arrière-fief de Mesnu

ACTE DE CONCESSION DES SEIGNEURS DE LA COMPAGNIE DE BEAUPRE A JEAN-BAPTISTE PEUVRET DE MESNU D'UNE TERRE, FIEF ET SEIGNEURIE EN L'ILE D'ORLEANS

(12 mars 1661)

LA COMPAGNIE DES SEIGNEURS DE LA TERRE ET seigneurie de Beaupré en la Nouvelle France A tous presens Et avenir SALUT Sçavoir faisons Que comme Requeste Nous ont Esté presentés de la part de Jean Baptiste Peuvret Seigneur de Mesnu Et damoiselle Marie Catherine Nau sa femme, par laquelle ils Nous auroient Exposé que leur désir et volonté Estant de repasser en la Nouvelle France pour shabiter Et y vivre selon leur naissance et condition Et qu'ayant cydevant expérimenté l'air et le climat de l'Isle d'Orléans bon et salubre Ils desiroient particulièrement de s'y arrester pour y faire defricher des terres Et les faire cultiver Et mettre en valeur, Et d'y faire construire des Maisons Et lieux de defense qui tourneroient avec le temps au bien utilité Et A la decoration du païs Et qui serviroient dans la dicte Isle d'Orléans de boulevarts Et retraictes contre les Incursions des Sauvages Iroquois Lesquels jusqu'a pnt y ont fait de grands degasts faute d'y avoir rencontré des lieux de défense, Et qu'a cet effet pour executer par lesdicts Sieur Et damoiselle de Mesnu cettuy leur dessein Ils supplioient Nostre dicte Compagnie comme dame et Maistresse de ladicte Isle d'Orléans de leur donner conceder et accorder Avec quelque tiltre d'honneur dans l'estendue d'icelle Isle quelque notable et certaine quantité de terres qui jusqu'a present sont demeurées desertes et en non valeur, Soit pour n'avoir esté cydevant concedées a personne, ou ayant esté concedées, pour n'avoir esté defrichées et mises en valeur par ceux a qui elles avoient esté accordées Et specialement requeroient lesdicts sieur et damoiselle de Mesnu Concession leur estre faite, En premier lieu de tout l'espace de terre qui est scitué dans ladicte Isle et qui est Jouxte et tenant d'un costé aux terres et heritages de la Concession a present appartenante a Jacques Gourdeau sieur de Beaulieu et d'autre costé tenant a l'habitation de la Rivière Des Chastelets, d'un bout au Nort sur le grand fleuve St Laurens et d'autre bout au sud sur ledict grand fleuve Et d'autant que depuis environ vingt ans Il auroit esté fait une Concession par le Sieur Gan au nom de nre Compagnie a feu Noel Juchereau de vingt arpents de terre de front attenans ladicte Riviere des

Chastelets Icelle riviere comprise Et qu'iceluy sieur Juchereau ny ses heritiers n'ont tenu compte de ladicte Concession ny fait sur icelle aucun bastiment et habitation ny defriché en façon quelconque Et que cette concession pour passer pour deserte et habandonnée et réunie au domaine de nostre seigneurie Cest pourquoy requeroient en second lieu lesdicts sieur et damoiselle de Mesnu quil nous plust Joindre a la Concession cy dessus lesdits vingt arpents de terre de front ladicte Riviere des Chastelets comprise Et qu'en revoquant toute autre concession cy devant faite desdits lieux ou de partie d'Iceux a qui quece soit faute d'avoir mis les choses en valeur leur en faire pareillement don et concession Pour en Jouir par eux ainsy que le tout se poursuit et comporte avec droict dans l'estendüe des dictes deux Concessions de toute chasse et pesche tant du costé du Nort que du Sud, Ensemble les praisryes et Islets qui se trouveront au front de l'Estendüe desdictes concessions jusqu'a basse marée Et Ce en tiltre de fief et de toute Justice haute moyenne et basse Relevant de ladicte seigneurie de Beaupré a telle charge d'honneur qu'il plairoit a la compagnie de leur Imposer SURQUOY la Compagnie ayant murement considéré ladicte requeste desdits sieur et damoiselle de Mesnu Et deslberé sur icelle desirant de tout son pouvoir contribüer au bien et advancement de la Colonie française en la Nouvelle france Et promouvoir autant qu'il est en elle la peuplade en icelle Considerant que le país reçoit un notable secours et avantage par le defrichement des terres qui sont mises en valeur par plusieurs personnes d'honneur qui ses ont cydevant habitüez audict país et que leurs Ennemis sont par ce moyen privez de lieux de retraictes et d'embuscade par l'abatis qui se fait des bois de haute fustaye Et Inclinant a seconder les demandes desdicts sieur et damoiselle de Mesnu Et voulant les favorablement traicter Et leur donner le moyen d'executer le dessein quil ont conceu de s'y establir. NOUS a faute qu'ont fait tant lesdict feu sieur Juchereau et ses heritiers qu'autres habitants d'avoir mis et tenir en valeur les lieux cydevant et apres declarez AVONS par ces presentes revoqué et revoquons tous tiltres et Contracts de concessions qui leur en auroient esté expediez En vertu du pouvoir que Nous en aurions pu donner, Et réunissons lesdits lieux a nostre domaine, sans qu'aucun de ceux en faveur de qui en auroit esté cydevant disposé y puissent desormais rien pretendre, Et par ces mesmes presentes donné concedé et accordé donnons concedons Et accordons ausdicts sieur et damoiselle de Masnu, tout l'espace et estendüe de terre qui est contenu Jacent Et Scituée et tenant d'une part du costé au sudouëst a la terre Et concession que possede a present le sieur de Beaulieu a cause de sa femme et d'autre part du costé du nort'est a la dicte terre de la Riviere des Chastelets, Comme aussy

Avons donné concédé et accordé ausdicts sieur et damoiselle de Mesnu lesdits vingt arpents de terre de front avec ladicte Riviere des Chastelets, avec droict de toute chasse et pesche tant du costé du Nort que du Sud, Ensemble les praisryes & Islets qui se trouveront au front de l'estendüe desdictes concessions jusqu'a basse marée, Le tout de part en part de la dicte Isle d'Orléans & suivant les rumbes de vent d'Icelle, Et portera ladicte estendüe de terre le nom de Mesnu POUR en jouir par eux leurs hoirs et ayans cause en toute propriété Et tout droict de toute justice haute moyenne et Basse, Mesme avec pouvoir d'y faire des arriere fiefs, moyennant la somme de Cent sols de rente seigneuriale payable par chacun an au Jour Sainct Martin d'Hyver a celuy qui aura charge de recevoir pour ladicte compagnie. Et afin de lever toutes difficultez et matieres de proces Nous Avons fixé et reiglé fixons et reiglons a qui nous sera deub a chaque mutation de possesseur des lieux cydessus concédez a la somme de Cent livres tournois qui sera pareillement payée es mains de celuy qui Aura de nous charge de recevoir, Et en cas que lesdicts sieur et damoiselle de Mesnu voulussent y fonder et faire construire une chapelle, Eglise parrochiale ou autre benefices leur a esté accordé par lesdicts seigneurs qu'ils en demeureront seigneurs patrons, a la charge qu'en l'Establissement desdits benefices Ils auront recours au seigneur Evesque qui pour lors executera la Jurisdiction Spuelle en la Nouvelle france ou a ses vicaires generaux. MANDONS a Nostre procureur fiscal de Beaupré faire si besoin est toutes les diligences Et procedures necessaires a reunir lesd. lieux a nre domaine et au Juge Prevost de nos. seigneurie de mettre & maintenir lesdicts sieur et damoiselle de Mesnu en possession desdits lieux, fait et accordé a Paris en l'assemblée desdits seigneurs de la Compagnie de Beaupré ce douzième jour de Mars l'An Mil Six Cens soixante un./.

A. CHEFFAULT

BERRUYER

ROZEE

LETARDIF ¹

¹ M. Pierre-Georges Roy, dans *Inventaire des Concessions En Fief, etc.* vol. 1, p. 102, mentionne cet acte de concession, mais il n'en avait pas le texte. Il tirait son renseignement de l'acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, du 26 mars 1668. L'original est maintenant aux Archives de la Province.

Délégués iroquois en Angleterre

(6 mai 1710)

“Les quatre envoyez iroquois ont eu audience.¹ Ils doivent partir incessamment pour retourner dans la Nouvelle York. On enverra avec eux trois regimens pour faire quelques tentatives sur le Canada. L'escadre qui transportera ces troupes sera composée de quatre vaisseaux de guerre.” *Et en marge*: “Le sieur Abensur marque la même chose”.

Lettre de Monsieur de Bellefontaine

(Toulon, 13 janvier 1715)

Savait-on qu'en 1715, il avait été question de remplacer M. de Vaudreuil, comme gouverneur du Canada? On ne paraît pas avoir soupçonné le bruit qui avait alors couru dans la marine. Cette lettre de M. de Bellefontaine est capitale. Elle marque le début des prétentions du grand corps, pour accaparer le gouvernement du Canada, comme celui de toutes les autres colonies.

Claude de BONNAULT.

“Monseigneur,

L'on fait toujours travailler aux deux barques; cet ouvrage, paroissant le plus pressé, aussi bien qu'aux quatre galiottes à bombes. Quant aux autres bastimens, vous devez juger que n'ayant point de fond qu'il n'en est point question, et, lorsque vous enverrés celui de l'armement de Constantinople, l'on y fayra travailler avec diligence.

Nous aprenons de Catalogne que les sieurs de La Roche et Fayette sont allés à Catagenne pour se radouber et prendre des vivres. Ils auroient for souhaité venir à Toulon, mais la cour d'Espagne en a ordonné autrement, qui n'est presentement occupée que du mariage et dont on ne reçoÿ que rarement des nouvelles.

Sure le bruit qui ce répand dans le monde que monsieur de Vaudreuil demande à ce retirer, Monsieur de Baucaire² vous demande le gouvernement du Canadas. Si cela estoit et que vous voulussies bien le donner à un capitaine, je croy que vous ne pouriés pas mieux choisir.

Monsieur le chevalier de Damas, ansaigne de vaisseau, vous de-

¹ Tiré d'une lettre non signée, datée de Londres, 6 mai 1710. Paris. Archives de la Marine. B⁷ 5 fol. 238 vo. Cette série concerne les pays étrangers, le commerce et les consultats.

² On trouve un Claude de Beaucaire, chef d'escadre (1681-1735).

mande son congé pour aller vacquer à ces affaires et suis (sic), avec beaucoup de respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obeissant serviteur

Le bailly de Bellefontaine¹

A Toulon le 13 janvier 1715

(On lit p.1 en haut : "M. de Givry capne de vaisseau

Bon pour le congé du chevalier de Damas".)²

Sarrazin et ses envois de plantes

Cette pièce qui concerne des envois de plantes de M. Sarrazin est une contribution à l'histoire de la science canadienne. Là où les informations sont si rares, la moindre n'a-t-elle pas son prix?

Claude de BONNAULT.

Nantes 5 avril 1718

Mémoire de M. de Lusançay³

"Je voulois faire embarquer sur le bateau d'Orléans les deux caisses remplies de terre et de quelques plantes de Canada envoyées par le sieur Sarrazin, médecin de Québec. Mais, quelque soin qu'on en aye pu prendre, elles se trouvent seches et mortes pour mieux dire, en sorte que le jardinier, à qui j'en avois donné le soin, croit qu'il seroit inutile de les envoyer, d'autant plus que nous ne voyons pas comment elles auroient pu se rendre à Paris, surtout depuis Orléans, d'où il faudroit les envoyer par des roulliers ou par le messenger, ce qui auroit tout bouleversé, joint qu'il auroit fallu couvrir ces caisses et les emballer, sans quoy elles auroient mesme esté à la discrétion des bateliers, des rats et des souris du bateau et ne pourroient pas estre envoyées pas terre. Cependant, si le Conseil souhaite que je les envoie en l'estat qu'elles sont, je le feray à ses premiers ordres.

En marge du fol. 274 "Il est inutile de les faire venir en l'estat qu'elles sont.

Délibéré le 14 avril 1718"

de la Chapelle"

¹ Un Jacques-Auguste Ménard de Bellefontaine fut lieutenant général des armées navales.

² Paris. Archives de la Marine B³ 231. fol. 10.

³ Paris. Archives de la Marine B³ 251. fol. 273 vo. Copie aux Archives de la Province.

QUESTIONS

47.—EMILE SALONE. — Peut-on me dire en quelle année M. Emile Salone est venu au Canada? A-t-il publié en volume ou dans des revues ses impressions de voyage?

V. R.

48.—CYGNE A CRAVATE, PAUVRE ENFANT DU CANADA. — J'ai dans mes notes une fiche malheureusement incomplète et qui se lit comme suit: "Il (le naturaliste Lavrille) s'interrompt à l'aspect d'un joli petit canard qui remontait le talus de la mare."

"Vous voyez là le cygne à cravate, pauvre enfant du Canada, venu de bien loin pour nous montrer son plumage brun et gris, sa petite cravate noire. . ."

Peut-on me dire d'où vient ce passage?

Naturaliste

49.—SAISON TARDIVE DANS LA REGION DE QUEBEC EN 1816. — Est-il vrai que des gelées très fortes ont eu lieu à Québec et dans la région vers le milieu de juin 1816 et qu'il aurait même neigé à plusieurs reprises pendant ce mois?

J. R.

50.—ANTOINE-CHARLES De LORIMIER. — Dans une *Chronique artistique* relative à la vente Coty, et publiée dans la Croix (de Paris) du 18 décembre 1936, je vois: "Le portrait de Antoine-Charles de Lorimier, beau pastel par Perroneau a été adjugé 161000 francs". Peut-on me donner quelques notes sur ce de Lorimier? Etait-il apparenté à la famille canadienne du même nom?

L.

51.—NICOLAS LE ROY. — Dans l'*Inventaire-Sommaire des Archives Départementales de l'Yonne*. Series A à F. Tome 1. Supplément à la série E, p. 250, je trouve: Commune de Saint-Fargeau, 30 janvier 1654. Baptême de Jeanne, fille de Nicolas Le Roy, peintre. Parrain: Christophe Couturier, écuyer, gentilhomme servant du Roi et de Mademoiselle. Marraine: demoiselle Elisabeth Souart, première femme de chambre de Son Altesse Royale (Mademoiselle). Ce Nicolas Le Roy est-il venu s'établir par la suite au Canada?

R.

52.—SEIGNEURIES DE SAINT-EUSTACHE ET DE ST-BENOIT. — J'ai cherché en vain depuis quelque temps les dates de concession et les noms des premiers seigneurs de St. Eustache et de St.

Benoit. Je voudrais avoir également quelques renseignements sur la seigneuresse Olympe Masson et sur le seigneur Julien Choquette.

Patriote

53.—L'ABBE JEAN-BAPTISTE ABRAHAM BROUILLET. Cet abbé Brouillet a eu une carrière des plus mouvementées et intéressantes dans l'Ouest Américain. Il était né à St. Jean-Baptiste de Rouville le 11 déc. 1813. Le Père Maurice dans Ses *Canadiens de l'Ouest* en parle avec éloge mais il ignore complètement les premières années ou la carrière canadienne de l'abbé Brouillet. Le moindre petit renseignement que l'on pourrait me fournir à son sujet me serait très utile.

Abbé G. A. O.

54.—EMBLEME FLORAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC. — Tous les états de la république américaine et presque toutes les provinces canadiennes ont des emblèmes floraux. Peut-on me donner l'emblème floral de la Province de Québec et à quel moment il a été adopté officiellement?

E. E. B.

55.—LEONARD LECLERC, SIEUR DE NARBONNE. — Le 21 juillet 1645 un sieur Leonard Leclerc, sieur de Narbonne, natif de Rennes, en Bretagne, de passage à LaRochelle, y fait son testament devant Teuleron. Il y déclare qu'il est sur le point de passer en Nouvelle-France. Tanguay ne semble pas donner ce nom dans son Dictionnaire. Trouve-t-on ailleurs des traces de ce sieur de Narbonne au Canada?

Lec.

56.—MARIE-CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN. — Il existe à l'Hôtel-Dieu de Bayeux, une table en châtaignier, sur laquelle, il y a eu trois siècles en avril 1948, Catherine de Longpré, originaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en religion Soeur Marie-Catherine de St. Augustin, écrivit *de son sang*: "J'irai mourir au Canada".

Peut-on me dire où en est rendu le procès de Soeur Marie Catherine, ouvert par l'ordinaire de Québec en 1925?

G. D.

(Mandeville-Calvados)

57.—PROPRIETE DE MERICI. — La propriété actuelle de Mérici faisait-elle partie de la terre de Saint-Denis et où trouverai-je les anciens titres de cette propriété?

S. D.

58.—PIERRE VILLEDAY. — Peut-on fournir quelques informations sur Pierre Villeday, à Québec vers 1698, et sa descendance. Le nom s'est-il perpétué au Canada?

M. P.

59.—FAMILLES MALTAIS AU CANADA. — En quelle année l'ancêtre de cette famille est-il venu s'établir au Canada. Est-il vrai qu'il y a deux branches de Maltais : l'une venant de l'île de Malte (d'où le nom Maltais), l'autre venant de France?

J. B. MALTAIS

60.—LIEU ET DATE DE LA MORT DE PIERRE-JACQUES PAYEN DE NOYAN. — Je voudrais savoir où et quand mourut Pierre-Jacques Payen de Noyan. Je perds sa trace vers 1760.

P. de N.

61.—DRAPEAU QU'ARBORAIT JACQUES CARTIER. — Quelqu'un a-t-il traité le sujet des drapeaux qu'arborait Jacques Cartier sur ses vaisseaux, lors de la découverte du Canada? S'agirait-il d'un drapeau semblable au drapeau de Carillon?

Hec. P.

62.—PEGUY ET LES AUTEURS CANADIENS. — J'ai lu dans un journal il y a quelques mois que le premier livre publié sur Peguy l'avait été au Canada et par un canadien, dont j'ai oublié le nom. Est-ce exact? Est-il vrai également qu'un canadien français, aurait, il y a quelques années soutenu une thèse sur Peguy, dans une Université Française de Province?

Let.

63.—DATE DE NAISSANCE DU CHEVALIER JOHNSTONE. — Connait-on la date de naissance du chevalier Johnstone (Jacques Johnstone de Moffat), chevalier de Saint-Louis? Où trouver des renseignements sur cet officier ailleurs que dans le B.R.H.?

P.A.

64.—NICOLAS GAMACHE. — Depuis combien d'années Nicolas Gamache était-il dans la colonie, lors de son mariage en 1676 et que faisait-il avant d'aller s'établir au Cap St. Ignace?

A. G.

65.—MONSIEUR DE MONTDARDIER. — Dans le *Journal de Bougainville* publié dans le *R.A.Q.* pour 1923-24, il est question d'un M. de Montdardier, jeune homme de condition du Languedoc, à qui sa mauvaise conduite avait valu d'être chassé du régiment de Berry, où il était lieutenant: devenu maître d'école à Kamouraska, il fut assassiné dans les bois par un déserteur de son ancien régiment (p. 317, 1758).

Or il y eut un Louis-Claude, chevalier d'Assas de Montdardier, capitaine de vaisseau en 1782. Le Montdardier du Canada, ne serait-il pas un d'Assas, de la famille du fameux chevalier, le héros de Clostercamp?

M. C.

66.—HISTORIQUE DU CANADA AGRICOLE. — Dans sa livraison de juillet 1859 (tome XI, No 11), la revue *L'Agriculteur*, journal officiel de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, commence la publication d'un "*Historique du Canada Agricole*". Cet ouvrage a-t-il été publié? Qui en est l'auteur?

Sag.

67.—DRAPEAU DE LA CROIX-ROUGE AU CANADA. — Où fut arboré pour la première fois le Drapeau de la Croix-Rouge au Canada?

Mont.

68.—ARMES ET DESCENDANCE DU GOUVERNEUR DE VOYER D'ARGENSON. — Peut-on me donner la description des armoiries du gouverneur d'Argenson? Ses descendants existent-ils encore sous ce nom en France?

Voy.

69.—KEBEC ET QUEBEC. — Dans quel ouvrage imprimé rencontre-t-on pour la première fois le mot Kébec? Est-il de beaucoup antérieur à la forme Québec?

Que.

REPOSES

15 (1953). — PREMIERS NAVIRES DANS LE CANAL WELLAND. — Nous n'avons pu trouver le nom des navires français. Mais, William Kingsford, nous apprend cependant, dans son *Canadian Canals* que deux schooners, probablement canadiens ou britanniques, traversèrent en novembre 1829 le canal. Ils avaient nom: le *Ann and Jane* et le *R.H. Boughton*.

C. C.

36 (1953). — LIEU DE SEPULTURE DE MALCOLM FRASER. — D'abord enterré le 20 juin 1815 au cimetière Saint-Mathew, rue Saint-Jean, à Québec, il fut de là transféré le 25 septembre 1862 au Mount Hermon Cemetery à Sillery et repose maintenant dans le lot 309, section "Q". Lot H. S. Forsyth. Aucune pierre ou monument ne rappelle son nom.

Ant. R.

34 (1953). — CADEAUX DU JOUR DE L'AN. — L'usage des cadeaux et des voeux au Jour de l'An remonte au moins à l'antiquité classique. On le retrouve même chez les Perses qui, à cette date, échangeaient des oeufs. Il était très répandu et populaire à Rome au temps des Césars. Il se répandit chez tous les peuples latins. Sous Louis XIV, le luxe des étrennes au Jour de l'An devint très considérable. Cette coutume survit encore en France et dans plusieurs pays du Continent.

Dans les pays teutons et Anglo-saxons — les Etats-Unis, la Grande-Breagne, l'Allemagne et autres pays protestants, il semble que l'usage qui prévaut est celle de la visite de Santa Claus, la veille de Noël. Cette tradition serait germanique d'origine: "où l'on retrouvait l'arbre de Noël autour de la crèche chargée de présents".

Dans le "Journal des Jésuites", l'on trouve, à tous les premiers de l'an à partir de 1646, la mention d'un échange de cadeaux entre les Pères, les Ursulines, le Gouverneur et les notables du temps. (Cf. pp. 24, 75, 99, etc.)

Claude Corrivault

Au sujet de l'origine et de l'ancienneté de l'usage des cadeaux du jour de l'an, vous trouverez une étude fort à point dans l'ouvrage de Oscar Havard, *Les Fêtes de nos pères*, éditions Alfred Mame. L'usage remonte à la plus haute antiquité; on en trouve des traces concrètes sur les monuments égyptiens et ailleurs.

V. T., ptr.

28 (1953). — NOTAIRE G. D. BALZARETTI. — Nous ne connaissons pas de notaire de ce nom, au moins à cette époque. Ne veut-

on pas plutôt parler de Jean-Dominique Balzaretto, marié à Magdeleine Romain (acte de mariage, 1817, N. D. de Québec) et qui lui était marchand?

Ant. R.

6 (1953). — VOYAGES EN CALIFORNIE ET EN OREGON. — J'ai cherché cet ouvrage dans les meilleures bibliothèques de Montréal et de Québec sans pouvoir le trouver. Je l'ai demandé à Montréal à la librairie Ducharme et n'ai pas eu plus de succès.

Dans un livre intitulé *Route de la Californie* par M. Saint-Amant, édité à Paris par la librairie de L. Maison, 3 rue Christine, en 1853, j'ai compris que *Voyages en Californie et en Orégon* était du même auteur et publié par la même maison. *Route de la Californie*, est à la bibliothèque de l'Université Laval. Il s'agit d'un voyage fait par le Général Frémont pour le compte du gouvernement américain.

Il est probable que le livre *Voyages en Californie et en Orégon* puisse se trouver sur les tablettes d'une bibliothèque d'un état de l'Ouest Américain. Je serais bien reconnaissant à qui voudrait me dire où je puis le trouver.

L. P.

27 (1953). — PREMIERS COLONS AU GROS-PIN. — Le recensement de 1666 ne donne pas, pour la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, la population par sections de la seigneurie, de sorte que, séparément et sous un titre spécial les habitants du Gros-Pin, qui était toutefois une appartenante de cette seigneurie, ne peuvent y être retracés. Il y avait alors dans toute la seigneurie 25 familles établies; de plus 16 habitants et volontaires non mariés ou mariés en France, et demeurant dans cette seigneurie.

Pour connaître ceux qui habitaient le Gros-Pin, li faut recourir à l'acte du notaire Becquet, intitulé "Aveu et Dénombrement de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges" présenté par le Père Dablon en 1678, comme supérieur des Jésuites, qui étaient propriétaires de Notre-Dame-des-Anges. Cette pièce manuscrite est conservée aux Archives de la Province.

Voici quels étaient à cette date les habitants du Gros-Pin, lesquels peuvent être considérés comme les *premiers colons du Gros-Pin*.

- 1.—Geoffroy *Lochet* dit Lafontaine: terre de 3 arpents de front et 20 de profondeur. Avait acquis cette terre de Jean de Launay, en 1674. Le 11 décembre 1687, devant Genaple, Lochet donna sa terre à la Fabrique de Charlesbourg. Les marguilliers la vendirent à Pierre Canard, celui-ci à un nommé Bernier, lequel la transporta à Jean Haum (?) dit Le Potier.

- 2.—Jean *Lerouge*: terre de 2 arpents de front et 20 de profondeur, à lui concédée le 20 mars 1666 par les PP. Jésuites.
- 3.—Toussaint *du Bau*: (sic); terre de 2 arpents de front et 20 de profondeur, à lui concédée en 1666.
- 4.—Jacques *Boissel*: terre de 3 arpents de front et 20 de profondeur, concédée primitivement en 1672.
- 5.—Mathurin *Villeneuve*: terre de 3 arpents de front et 20 de profondeur, concédée primitivement en 1672.
- 6.—Jean *Chauret* (ou Channet) dit La Gerne, représentant Nicolas Ledoué (Ledoux?): terre de 2 arpents de front et 20 de profondeur, concédée par les PP. Jésuites le 23 juin 1672.
- 7.—Pierre *Canard*: terre de 3 arpents de front et 20 de profondeur, acquise de Nicolas Ledoué, devant Duquet, not., le 5 juillet 1674. Avait été concédée au dit Ledoué par contrat devant Vachon, notaire, 23 juin 1672.
- 8.—Représentants de feu Pierre *Challut*; terre de 2 arpents de front et 20 de profondeur, acquise de Pierre Canard par le défunt Challut par contrat devant Rageot, en octobre 1675. Auparavant acquise par Pierre Canard de Nicolas Ledoué, le 5 juillet 1674, devant Duquet, notaire. Avait été concédée par les PP. Jésuites au dit Ledoué le 23 juin 1672 par contrat devant Vachon notaire.

J. B. G. c.s.v

38 (1953). — DUCHE D'ARKANSAS. — Il n'y eut jamais de duché d'Arkansas au Canada. Il y en eut un en Louisiane. Voici ce que dit le Père Poisson, missionnaire aux Arkansas, dans une lettre au Père Patouillet (Dans *Relations des Jésuites*, ed. Thwaites, Vol. 67, pp. 258-260);

“L'établissement français des Arkansas serait considérable, si M. Laws avait encore été en crédit quatre ou cinq ans. Sa concession était ici dans une prairie à perte de vue, dont l'entrée est à deux portées de fusil de la maison où je suis. La Compagnie des Indes lui avait *concédé* seize lieues en carré; cela fait bien, je crois, cent lieues de tour. Son dessein était d'y bâtir une Ville, d'y établir des manufactures, d'y avoir quantité de vassaux, des troupes; d'y fonder un Duché. Il ne commença l'ouvrage qu'un an avant sa chute. Les effets qu'il envoya alors dans ce pays, montaient à plus de quinze cent mille livres. Il y avait entr'autres choses de quoi armer et équiper superbement deux cents hommes de cavalerie. Il avait aussi acheté trois cens Nègres. Les Français, engagés pour cette concession, étaient gens de toutes sortes de métiers. Les Directeurs et les subalternes, avec cent hommes, montèrent le fleuve sur

cinq bateaux, pour venir ici commencer l'établissement : ils devaient d'abord faire des vivres pour être en état de recevoir ceux qu'ils avaient laissés au bas du fleuve. L'Aumônier mourut en chemin, et fut enterré sur une batture du Mississipi. Douze mille Allemands étaient engagés pour cette concession. Ce n'était pas mal s'y prendre pour une première année ; mais M. Laws fut disgracié. De trois ou quatre mille Allemands qui avaient déjà quitté leur pays, une grande partie mourut à l'Orient, presque tous en débarquant dans le pays ; les autres furent contremandés : la Compagnie des Indes reprit la concession et l'abandonna peu après : tout s'en est allé ainsi à la *débandade*. Environ trente Français sont restés ici ; la seule bonté du climat et du terrain les a retenus ; car, du reste, ils n'ont reçu aucun secours."

Plusieurs auteurs contemporains ont fait allusion au duché d'Arkansas. Voici ce qu'en dit Georges Oudard, dans *Vieille Amérique. La Louisiane au temps des Français*, p. 146 : "Il faut tenter un grand coup. Cet esprit ingénieux [Law] le comprend et se fait lui-même concessionnaire en mai 1719. Il se taille trois domaines, un premier, le plus important, aux Arkansas juste au confluent de ce fleuve et du Mississipi, un second au Détour des Anglais, et un dernier près de Biloxi. Il engage ses amis et ses obligés à l'imiter, promet d'ériger les terres en duchés, comtés ou marquisats. Et, cette fois de nombreuses sociétés se constituent qui ont à leur tête d'authentiques seigneurs, des hommes connus et plusieurs des principaux agioteurs. Ce sont, entre autres, les ducs de Guiche et de Charost, les marquis d'Ansfeld, d'Ancenis et de Mézières les comtes d'Artagnan et de Belle-Isle. MM. de Villemont, de Guenatte, de Préfontaine et du Breuil, le directeur d'Artaguette, le secrétaire d'Etat à la Guerre, Le Blanc, et Mme de Chaumont, grosse Meusienne qui s'est anoblie elle-même : elle possède assez de titres de la Compagnie pour s'en octroyer par surcroît un petit sous forme de particule. Un étranger de qualité figure aussi dans le lot : Jean-Daniel Kolly, ancien conseiller financier de l'électeur de Bavière, que l'Écossais rencontra naguère au cours de ses voyages et qui l'a rejoint à Paris.

La plupart de ces personnes n'iront pas en Louisiane. Mais elles y enverront chacune de 50 à 200 engagés sous les ordres d'un intendant. Law, lui, dirigera environ 1500 Allemands sur ses domaines".

C. C.

26 (1953). — CANTIQUES ET MANUSCRIT DE CHARLES-AMADOR MARTIN. — I think that the oldest musical composition preserved in Canada is a *Prose de la Sainte-Famille*, written by abbé Charles-Amador Martin around the year 1670. I believed that the ma-

nuscript is preserved at the Hotel-Dieu of Quebec, and that the music is still sung at Quebec Cathedral on a certain festival.

W. H.

33 (1953). — FRANCOIS LANGUEDOC. — M. l'abbé Ivanhoe Caron, pourtant si minutieux, a fait ici un oubli et une légère faute de transcription.

En effet, au registre No 14 de la Correspondance des Evêques de Québec, à la page 375, le nom de Jean-Baptiste de Rouville est suivi des deux lettres M.P. qui ont échappé à l'oeil de Monsieur Caron. A la page 372 du même volume, il a remplacé après le nom de François Languedoc les mêmes lettres M.P. par N.P. de sorte que faute d'une patte le député est devenu un notaire.

J. M. B., ptre

Service: "Photos-Documentaires"

"PHOTOSTAT"

•

Spécialistes en copies de documents

•

Seule maison du genre à Québec

•

Ouvrage confidentiel

•

TREMBLAY & DION, Inc.,
125, Côte d'Abraham,
Québec, Qué.

Tél.: 2-6427

"AU VESTEMENT DU LIVRE ENR."

159, Giroux - LORETTEVILLE

*Spécialités: Reliure - dorure - tous genres de boîtes
en carton pour bibliothèques.*

*Propriétaires: René SAVARD, B.L.S., Gérant des ventes et des achats,
Bernard DORÉ, Gérant de production.*

UN BON MOYEN

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$490,000,000

558 bureaux au Canada

15 succursales à Québec



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

“CITADELLE”

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



LES PRODUCTEURS DU SUCRE
D'ÉRABLE DU QUEBEC

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



La plus importante

maison des arts graphiques

du Canada français

au service

des historiens

de chez-nous



IMPRIMEURS - LITHOGRAPHES - STUDIO D'ART - ÉDITEURS

8125, ST-LAURENT, MONTRÉAL 14 — DUpont 8-5781*

Déposez régulièrement, le succès est au bout

Solide comme le rocher de Québec



LE FOYER DE L'ÉPARGNE



SERVICES AU PUBLIC

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| • Comptes épargne | • Prêts avec garanties |
| • Comptes courants | • Prêts personnels |
| • Coffrets de sûreté | • Prêts hypothécaires |
| • Valeurs en garde | • Chèques de voyages |
| • Casiers pour dépôts | • Mandats d'argent |

CORRESPONDANT EXTÉRIEUR



Fondée en 1848

La Banque d'Économie de Québec

Siège social: 21, rue St-Jean



SUCCURSALES

16 à Québec

2 à Lévis

LIBRAIRIE DUCHARME, Limitée

(Fondée en 1911)

LE PLUS GRAND CENTRE DE CANADIANA
EN AMERIQUE

300,000 ouvrages anciens et nouveaux, neufs et usagés,
périodiques, documents publics, etc.

Spécialité: Canadiana épuisés, incunables, généalogies, monographies,
histoire, littérature, voyages, géologie, biographies, sciences, etc.

Achat et vente de bibliothèques privées

Rayons de bibliothèques à bas prix

Agents et fournisseurs des bibliothèques canadiennes, américaines et
européennes, institutions, collèges, couvents, collectionneurs, etc.

CATALOGUES FOURNIS SUR DEMANDE

Distributeurs des

Cahiers des Dix

Séries complètes, numéros détachés, 1935-1952,
abonnements reçus.

Estimateurs pour compagnies d'assurance-feu
Rédacteurs d'index pour livres et revues

LIBRAIRIE DUCHARME, Limitée

995, boul. Saint-Laurent,

Montréal, Canada

G. DUCHARME,
Fondateur.

G. MALCHELOSSE,
Gérant.

Lancaster 1875

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

LES ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Les Archives de la Province renferment des milliers et des milliers de pièces manuscrites, classées et indexées. En outre de ces archives manuscrites proprement dites, le département des Archives met à la disposition de ceux qui veulent travailler ou s'instruire, une bibliothèque canadienne de plusieurs milliers de volumes et de brochures, des séries considérables de journaux et de revues.

Des milliers de dossiers, portraits, gravures, photos, sur les hommes et les choses de la Province de Québec et du Canada sont à la disposition des chercheurs et des étudiants.

Un personnel spécialisé, attentif et bien disposé est toujours prêt à aider ou à renseigner ceux qui viennent visiter ou consulter les Archives.

On peut travailler aux Archives de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi.

ARCHIVES DE LA PROVINCE
PARC DES CHAMPS DE BATAILLES
QUÉBEC
